



Vivre pleinement la vie universitaire

Guide d'accueil à l'intention des étudiants étrangers



UQÀM | Services à la vie étudiante

Un plus pour votre réussite

Les incontournables

- ▶ Venez nous rencontrer à l'accueil personnalisé des nouveaux étudiants étrangers
- ▶ Procédez à votre installation
- ▶ Validez ou complétez votre choix de cours à temps complet (obligatoire)
- ▶ Déposez une copie de vos documents légaux au Registrariat (DS-R110)
- ▶ Payez vos frais de scolarité au Service des comptes étudiants (DS-1120)
- ▶ Informez-vous au sujet de vos assurances
- ▶ Procurez-vous votre carte UQAM
- ▶ Informez-vous sur la bourse d'exemption partielle des droits de scolarité
- ▶ Procédez à l'ouverture d'un compte bancaire
- ▶ Informez-vous sur l'UQAM et ses activités

Table des matières

Les incontournables	2
1. Étudier à l'UQAM	5
2. Arrivée au Québec.....	6
2.1 Transport de l'aéroport Montréal-Trudeau vers l'Université.....	6
2.2 Hébergement temporaire	6
2.3 Téléphone public et téléphone cellulaire	6
2.4 Ouverture d'un compte bancaire	6
2.5 Vivre son adaptation à la société québécoise	7
3. Accueil à l'université.....	9
3.1 Accueil personnalisé réservé aux nouveaux étudiants étrangers	9
3.2 Programme de jumelage (Allô!)	9
3.3 Programme de parrainage du temps des Fêtes.....	9
3.4 Carte UQAM et carte Coop UQAM.....	9
3.5 Registrariat.....	10
3.6 Les services offerts aux étudiants de l'UQAM	10
3.7 Implication étudiante	11
3.8 Bibliothèques	11
3.9 Casiers et vestiaires.....	12
4. Informations académiques	13
4.1 Année universitaire	13
4.2 Cycles d'études et durée des programmes	13
4.3 Autorisation d'inscription.....	13
4.4 Guide d'inscription	13
4.5 Inscription par Internet.....	13
4.6 Dossier universitaire en ligne	14
4.7 Courriel étudiant et accès Internet.....	14
4.8 Horaire régulier des cours.....	14
4.9 Laboratoires scientifiques et multimédias	14
4.10 Régime d'études	15
4.11 Langue d'enseignement	15
4.12 Preuve de réussite du programme en cours	15
4.13 Test de français non éliminatoire	15
4.14 Test de français éliminatoire.....	15
4.15 Plan de cours	15
4.16 Charge de travail	15
4.17 Évaluation des apprentissages.....	15
4.18 Calcul de la moyenne cumulative.....	16

5. Informations administratives	17
5.1 Droits de scolarité des étudiants étrangers	17
5.2 Paiement et modes de paiement.....	17
5.4 Bourses d'exemption partielle.....	17
5.5 Soutien financier	18
5.6 Travail pendant les études.....	18
5.7 Couverture médicale obligatoire	20
5.8 Régie de l'assurance maladie du Québec.....	20
5.9 Assurance complémentaire ASEQ.....	20
5.10 Programme d'échanges	20
6. Informations légales	21
6.1 Règlements et politiques institutionnels	21
6.2 Autorisations d'études (CAQ et permis d'études)	21
6.3 Ombudsman	22
6.4 Permis de travail post-diplôme (PTPD).....	22
7. Vie à Montréal.....	23
7.1 Logement	23
7.2 Transport en commun	24
7.3 Visiter Montréal à BIXI	24
7.4 Soins de santé	24
7.5 Gestion d'un budget-étudiant	24
7.6 Étudiant étranger en situation de handicap	24
7.7 Assurance pour biens personnels et responsabilité civile	25
7.8 Consommation	25
7.9 Astuces pour économiser.....	25
7.10 Utilisation des transformateurs et des adaptateurs.....	26
7.11 Permis de conduire et sécurité routière	26
7.12 Postes Canada	26
7.13 Climat	26
7.14 Loi sur le tabac.....	26
7.15 Séjour touristique aux États-Unis	26
7.16 Jours fériés	26
7.17 Journaux montréalais.....	26
7.18 Activités et vie culturelle	27
7.19 Quartiers de Montréal	27
7.20 Société québécoise	28
7.21 Heure normale et heure avancée	29
Annexe A: Hébergement temporaire.....	30
Annexe B: Boutiques à bons prix	31
Annexe C: Assurance-maladie	32
Annexe D: Lexique	33
Annexe E: Acronymes.....	34
Annexe F: Ressources d'aide.....	35



1. Étudier à l'UQAM

Vous avez choisi d'étudier à l'Université du Québec à Montréal, vous faites le bon choix!

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) est une université francophone réputée pour son dynamisme, la qualité des enseignements offerts à ses étudiants et la pertinence de ses programmes d'études. Créée en 1969, elle compte aujourd'hui 7 regroupements où sont dispensés près de 300 programmes et ce, aux trois cycles d'études. Il s'agit des facultés des arts, de la communication, de science politique et de droit, des sciences, des sciences de l'éducation, des sciences humaines ainsi que de l'École des sciences de la gestion. L'UQAM offre également des programmes dans le domaine des langues.

Les étudiants de l'UQAM apprécient son campus moderne, qui comprend des laboratoires, des ateliers et des studios de production perfectionnés de même que des installations sportives et culturelles haut de gamme. La renommée de l'Université repose sur l'engagement, la disponibilité et la convivialité des enseignants ainsi que sur les nombreuses formules d'encadrement. Près de 90 % des programmes de baccalauréat prévoient des activités (stages, concours internationaux, expositions, terrain, laboratoire, etc.) qui offrent aux étudiants l'occasion d'acquérir une expérience pratique inestimable.

Situés au cœur de Montréal, les deux campus qui composent l'Université, soit le campus central et le campus des sciences, s'intègrent au tissu urbain du Quartier latin et du Quartier des spectacles. Directement accessibles par les stations de métro Berri-UQAM et

Le genre masculin est utilisé dans le guide dans le seul but d'alléger le texte. Plusieurs éléments ont été tirés de brochures institutionnelles, de règlements internes et externes. Si des informations diffèrent de celles apparaissant sur le site internet universitaire, veuillez vous reporter à celles indiquées sur le site. Certaines informations peuvent changer sans préavis.

Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique

Bureau de l'accueil et de l'intégration
(étudiants étrangers)

Pavillon Saint-Denis, local AB-4200
1290, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3J6
Téléphone : 514 987-3135
Télécopieur : 514 987-8739

Courriel :

sve-accueil@uqam.ca

Site Internet :

vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/

Place-des-Arts, ces campus sont faciles d'accès via le grand réseau souterrain qui relie les différents pavillons entre eux.

Au cours des dernières années, l'UQAM a fait sa marque et est reconnue comme une grande université de recherche au Canada. À l'UQAM, vous trouverez des enseignants qui vous encourageront à émettre vos idées et qui vous épauleront dans les moments de doute ou de difficulté. Les étudiants étrangers ont accès à plusieurs programmes d'études, dont plusieurs sont uniques à Montréal, au Québec ou en Amérique du Nord.

À titre d'étudiant étranger, vous pouvez bénéficier dès votre arrivée de mesures d'accueil, d'informations et obtenir des consultations qui vous permettront d'exprimer vos besoins dans les services administratifs et autres. Aux Services à la vie étudiante, le personnel du Bureau de l'accueil et de l'intégration vous assistera dans vos nombreuses formalités concernant votre installation et votre intégration. Vous trouverez les unités rattachées aux Services à la vie étudiante dans la section *Accueil à l'Université* de ce document.



2. Arrivée au Québec

2.1 Transport de l'aéroport Montréal-Trudeau vers l'Université

Il vous sera possible de prendre l'autobus 747 Express reliant l'aéroport et le centre-ville de Montréal (Gare d'autocars de Montréal, métro Berri-UQAM). Ce service vous est offert 24 heures par jour. Le coût du transport Express est payable en pièces de monnaie exactes dans l'autobus (pas de billets en papier). Ce tarif vous offre également un laissez-passer valide pour 24 heures, dans le réseau de la Société de transport de Montréal.

Lors de votre arrivée à la Gare d'autocars de Montréal, vous pourrez vous rendre à pied aux principaux pavillons de l'UQAM et aux résidences étudiantes de l'est situées au 303, boulevard René-Lévesque. Le Bureau de l'accueil et de l'intégration (étudiants étrangers) est situé tout près, soit au 1290, rue Saint-Denis, local AB-4200.

Le complexe des sciences ainsi que la résidence étudiante de l'Ouest (2100, Saint-Urbain) sont facilement accessibles par le transport en commun (station de métro Place-des-arts) ou par taxi.

2.2 Hébergement temporaire

Il est important d'effectuer une réservation avant votre arrivée au Québec, car plusieurs événements d'envergure ont lieu chaque année au cours du mois d'août et de septembre. Il se peut donc qu'il vous soit difficile de trouver un endroit où vous loger une fois rendu sur place. Les étudiants qui sont à la recherche d'un logement pourront loger temporairement, et à coût modique, aux adresses suggérées à l'Annexe A de ce guide.

2.3 Téléphone public et téléphone cellulaire

À votre arrivée à Montréal, si vous désirez effectuer des appels téléphoniques, plusieurs options s'offrent à vous. Tout d'abord, il vous est possible de faire des appels locaux à partir de cabines téléphoniques. Vous pourrez parler autant de temps que vous le

désirez en mettant 50 cents dans un téléphone public s'il s'agit d'un appel local (codes régionaux 514, 438 et 450). Toutefois, si vous désirez faire un appel interurbain, vous pouvez faire un appel à frais virés en mettant 50 cents dans un téléphone public, puis en composant le «0», et un préposé vous répondra. Sinon, il vous est possible de demander au préposé le prix de votre appel et d'insérer le montant demandé (seulement les pièces de 5, 10, 25 cents et 1 \$ sont acceptées).

De plus, pour effectuer des appels interurbains ou outremer, vous pouvez acheter des cartes d'appel (en vente dans les dépanneurs, les bureaux de change, les magasins à 1 \$, etc.) que vous pourrez utiliser dans un téléphone public. Ce moyen est beaucoup plus économique que de payer la communication dans le téléphone public.

Si vous avez en votre possession un téléphone portable mondial (capable de capter les ondes au Canada), il est possible de faire débloquer votre téléphone dans des kiosques indépendants qui vendent des téléphones portables afin de pouvoir changer votre carte SIM et d'en insérer une d'une compagnie téléphonique canadienne. Ainsi, vous aurez la possibilité d'utiliser votre téléphone portable au Canada. Cette information vous est donnée à titre indicatif seulement.

2.4 Ouverture d'un compte bancaire

Il est important de procéder à l'ouverture d'un compte dans une institution financière dès votre arrivée. Le choix de l'institution (banque ou caisse) est laissé à votre discrétion, bien que vous ayez avantage à favoriser une institution située près de votre domicile ou près de l'université. Au moment de la demande d'ouverture de compte, vous devrez avoir en main votre passeport valide, une preuve d'adresse à Montréal, une preuve d'inscription à l'université, ainsi que tout autre document permettant de vous identifier. Il est requis lors de l'ouverture d'un compte d'effectuer un dépôt. Nous vous conseillons de conserver avec vous, suffisamment d'argent afin d'assumer vos coûts d'installation et vos besoins de premières nécessités. À toutes fins utiles, la Caisse du Quartier-Latin (Desjar-

dins) située à proximité de l'université a une longue tradition de services au profit des étudiants de l'UQAM. Voici les coordonnées :

► Desjardins, la Caisse du Quartier-Latin
1255, rue Berri
Montréal (Québec)
H2L 4C6
Téléphone : 514-849-3581
Télécopieur : 514-849-0759

► Desjardins 360d
315, rue Sainte-Catherine Est, local R-R610
Montréal (Québec)
H2X 3X2
Téléphone : 514 383-0252

Aussi, il vous est maintenant possible d'ouvrir un compte bancaire en ligne et ce, avant votre arrivée à Montréal (sous certaines conditions). Pour plus d'informations, consultez : <http://bit.ly/RM7ZRy>

2.5 Vivre son adaptation à la société québécoise

La culture vient déterminer pour chacun de nous ce qui est bien ou mal, ce qui est normal ou ne l'est pas dans une société donnée. Elle teinte autant la façon que nous avons de communiquer, que l'image que nous entretenons de nous-mêmes, les attentes que nous avons, notre notion d'espace vital, ainsi que notre manière d'aborder les interactions de la vie quotidienne. Les gens partageant une même culture peuvent communiquer sans avoir besoin de discuter de la signification des choses.

Toutefois, elle peut également être un frein dans notre capacité à travailler avec les autres et à les comprendre, puisque ce qui est considéré comme « normal » dans la culture des uns, ne l'est pas nécessairement dans la culture des autres. Pour ces raisons, s'installer pour un long séjour à l'étranger nécessite le plus souvent un passage par une période d'ajustement.

Selon l'UNESCO, le processus d'intégration d'un individu à sa société d'accueil est ponctué de quatre phases (Bouffard et Diène, 2009).

Lune de miel

Elle peut durer plusieurs jours, plusieurs semaines et même plusieurs mois, tout dépendant des circonstances. Cette première phase, dite « touristique », ne pose habituellement aucun problème puisque l'étudiant se réfère à son nouvel environnement en comparant avec les repères de sa culture d'origine, le tout s'accompagnant d'une certaine euphorie liée à la nouveauté.

Choc des cultures

Il s'agit de la phase dans laquelle l'étudiant venant de l'étranger prend conscience des différences entre son pays d'origine et son pays d'accueil. Après quelques temps, lorsque l'étudiant est dans l'incapacité de répondre adéquatement aux demandes de son nouveau milieu, il ressent le besoin de se justifier. C'est alors que

la phase « touristique » cède peu à peu sa place aux frustrations et aux incompréhensions.

Adaptation et stabilité

Progressivement, la compréhension que l'étudiant a des mécanismes inconscients qui guident les comportements de la population de la société d'accueil augmente au point où il en vient même à adopter les normes culturelles dominantes et se sent moins concerné par le fait d'être « étranger ». L'étudiant se fait des amis.

Acceptation

À l'intérieur de cette dernière étape du phénomène d'intégration, l'étudiant fonctionne efficacement dans son milieu et apprécie celui-ci de plus en plus. Par contre, la phase d'acceptation ne signifie en aucun cas qu'il y perd sa culture d'origine au profit de celle de la société d'accueil ni qu'il est accepté par ses pairs. En fait, nous pouvons définir le « choc culturel » comme étant la réaction physique et psychologique normale quand une personne est plongée dans un environnement culturel nouveau. Le choc est aussi lié à la perte de ce qui est ancien et familier (Ayotte, Desmarais et Lemieux, 2010).

Le choc culturel ne se produit pas nécessairement instantanément, mais touche la plupart des gens qui s'installent pour un long séjour à l'étranger. Son intensité peut varier d'un étudiant à l'autre et le choc, ainsi que le questionnement qui l'accompagne, peut également être vécu par les gens qui accueillent la personne venant de l'étranger.

Pour surmonter le choc culturel, le passage du temps pourrait ne pas suffire et un effort soutenu de la part de l'étudiant étranger sera nécessaire. Il est important d'apprendre à mettre ses énergies là où elles sont le plus productives et surtout, de ne pas hésiter à demander des conseils et du support aux gens qui vous entourent (enseignants, assistants à la gestion des études, conseillers aux Services à la vie étudiante, etc.).

En bref, le choc culturel est réciproque, il soulève des questionnements, il peut être porteur d'un conflit de valeurs et être un excellent point de départ pour la connaissance de l'autre (Ayotte, Desmarais et Lemieux, 2010). Voici quelques éléments qui pourront vous aider dans votre processus :

AMITIÉ

En amitié, les Québécois sont généralement chaleureux et serviables. Il est même possible de demander un service à un voisin à qui l'on n'a jamais parlé, et il y a de bonnes chances pour que celui-ci fasse tout son possible pour vous satisfaire. Toutefois, ce nouveau lien signifie-t-il que ce voisin devient un ami? Rien n'est moins sûr. La famille, les amis, le travail, le voisinage, toutes ces relations sont dans plusieurs cas compartimentées au Québec. L'amitié ne pourra se construire qu'avec le temps, sur une base d'affinités et d'intimité progressives.

AUTONOMIE

Les jeunes Québécois apprennent très vite à être autonomes, et ils sont nombreux à quitter le milieu familial au moment d'entreprendre des études supérieures dans leur région ou dans d'autres villes. Afin d'assumer le coût de leurs études, plusieurs doivent combiner le travail occasionnel et les études. Pour l'observateur, ils apparaissent surchargés et constamment pressés par le temps et leurs obligations. C'est un des modes de vie nord-américain.

COMMUNICATION

Pour entrer en relation et bien communiquer avec les Québécois, privilégiez la simplicité et la communication directe précise et de manière explicite. Les Québécois sont parfois quelque peu hésitants et distants à l'égard de ce qui est étranger, mais cette attitude disparaîtra habituellement dès qu'ils vous connaîtront mieux (voir «l'espace vital»).

INDIVIDUALISME

L'étudiant québécois vit le plus souvent de façon autonome et en dehors du giron familial. La majorité d'entre eux cumule à la fois la charge de leurs études et de leurs besoins financiers. Le fait que nous trouvions souvent les Québécois plutôt individualistes et qu'il soit difficile de tisser des liens avec eux peut parfois s'expliquer par leur horaire chargé, ainsi que par les responsabilités qu'ils ont à assumer.

ACCENT ET EXPRESSIONS

Les Québécois ont un accent et, dépendamment de leur région locale, celui-ci peut varier. Cet accent, combiné aux expressions locales, vous deviendra plus familier avec le temps.

PARLER FRANÇAIS

Le Québec est francophone à plus de 80 %. Pourtant, cette statistique baisse à moins de 60 % sur l'île de Montréal. C'est dans la partie ouest de l'île que se concentre la très grande majorité des anglophones et dans d'autres quartiers (ex. : Côte-des-Neiges, Parc-Extension) se concentrent plusieurs nouveaux arrivants allophones.

COURTOISIE

Lorsque vous êtes convié à un souper, il est courtois d'offrir un «petit quelque chose» qui fera plaisir à votre hôte (ex. : une bouteille de vin, un fromage, un dessert, une spécialité de votre pays, des fleurs ou autres).

CIVISME

Le fait de parler trop fort, de manifester exagérément des sentiments, n'est pas jugé très respectueux dans les espaces publics. L'utilisation du téléphone cellulaire risque de déranger votre entourage notamment dans les salles de cinéma, dans les transports en commun, en salle de classe ou à d'autres endroits où vous n'êtes pas seul. Il est donc requis de l'utiliser discrètement lorsque vous devez faire un appel ou lors de la réception d'un appel. Dans la vie publique, lorsqu'ils sont en attente pour obtenir un service, les Québécois doivent respecter le principe selon lequel le premier arrivé est le

premier servi. Ce principe s'applique dans les commerces, à la banque, à l'université, à l'arrêt d'autobus ou au cinéma et autres lieux.

ESPACE VITAL

Au plan physique, le Québécois conserve une certaine distance entre lui et son interlocuteur, démontrant ainsi le respect de l'espace personnel de l'autre. On ne pénètre pas la «bulle» d'une personne sans créer un sentiment d'inconfort et il est important de prendre le temps d'établir une zone de rapprochement possible avant de pouvoir le faire.

PIÉTONS, CYCLISTES ET AUTOMOBILISTES

L'automobiliste montréalais n'est pas toujours courtois envers les piétons et les cyclistes. Restez prudent, même si le feu de circulation est vert. Il est important de vous familiariser dès le début du séjour avec le code de sécurité routière, afin d'assurer votre sécurité et celle des personnes dans votre environnement. Pour plus d'information vous pouvez déjà consulter la section de ce Guide, la Vie à Montréal, permis de conduire.

PONCTUALITÉ

Les Québécois prennent en général très au sérieux leur engagement par rapport au temps. La ponctualité est de mise pour les rendez-vous, le début des cours, les travaux d'équipe et même dans les soirées sociales.

TRAVAUX D'ÉQUIPE

Ils sont requis à l'UQAM et dans plusieurs facultés, ils sont même la norme. Dans un travail d'équipe, on apprécie généralement un coéquipier travaillant, organisé, qui ne se laisse pas porter par l'énergie et le travail des autres, qui, autrement dit, fait sa juste part. L'étudiant ne respectant pas sa partie du travail risque l'exclusion de l'équipe.

VOUVOIEMENT

Il est de mise de vouvoyer les personnes plus âgées, les personnes que l'on connaît peu, ainsi que celles avec lesquelles nous vivons un lien hiérarchique. Le vouvoiement des enseignants et du personnel administratif est une coutume courante dans le milieu universitaire. Le tutoiement des personnes plus jeunes ou d'âge similaire est largement répandu au plan social.



3. Accueil à l'université

3.1 Accueil personnalisé réservé aux nouveaux étudiants étrangers

Avant le début du trimestre, les nouveaux étudiants étrangers de l'UQAM bénéficient d'un accueil personnalisé pour la rentrée de l'automne et de l'hiver. Lors de cet accueil, les étudiants peuvent y rencontrer des personnes ressources qui pourront répondre à leurs questions, les aider dans leur recherche de logements, leur donner de l'information pertinente en lien avec leur séjour à l'UQAM et à Montréal, ainsi que les informer sur leurs obligations en tant qu'étudiants étrangers. Les nouveaux étudiants peuvent également participer à des séances d'information. Pour plus d'informations et pour connaître les horaires, veuillez consulter le site de la rentrée universitaire: www.rentree.uqam.ca

Nous vous demandons d'apporter avec vous des copies des documents suivants : passeport, certificat d'acceptation du Québec, permis d'études et extrait de naissance, si vous êtes inscrit à un programme d'études régulier ou en échange pour deux trimestres. Si vous êtes inscrit à titre d'étudiant libre ou en échange pour un seul trimestre, ayez avec vous des copies de votre passeport et de votre extrait de naissance.

3.2 Programme de jumelage (Allô!)

À titre de nouvel étudiant étranger, vous avez l'opportunité de vous inscrire au programme de jumelage (Allô!). Ce programme permet au nouvel étudiant d'être jumelé à un parrain ou à une marraine qui fréquente l'UQAM et d'établir un contact structurant permettant de tisser rapidement des liens sociaux avec d'autres membres de la communauté universitaire. C'est aussi l'occasion idéale pour vous de rencontrer des étudiants issus de différentes cultures, d'échanger et de participer à des activités organisées par le Bureau d'accueil (visites d'autres villes-Québec pour le Carnaval en hiver, Ottawa-visite touristique, cueillette de pommes, visite à la cabane à sucre et autres). Pour plus de renseignements, consultez notre

site à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/accueil-integration/parrainage.html

3.3 Programme de parrainage du temps des Fêtes

Le programme de parrainage du temps des Fêtes permet aux étudiants étrangers inscrits à l'UQAM, qui sont seuls durant la période des vacances des Fêtes, d'être jumelés à un diplômé de l'UQAM ou un membre de la communauté uqamienne. Cette période de l'année est souvent éprouvante et difficile à traverser pour les étudiants venus de l'extérieur dont les familles sont loin. Ce programme favorise ainsi leur intégration sociale en leur permettant de tisser des liens sociaux avec leurs parrains ou marraines et de briser l'isolement.

3.4 Carte UQAM et carte Coop UQAM

Carte UQAM

L'Université fournit une carte d'identité avec photo à tous les membres de la communauté universitaire. Cette carte permet de vous identifier et d'accéder aux services de soutien académique, aux différents services administratifs, ainsi qu'aux services à la vie étudiante. De plus, votre carte est obligatoire pour l'emprunt de livres ou autres services offerts par les bibliothèques UQAM, ainsi que lors de tests et d'examens. Votre carte UQAM vous permet d'accéder au Centre sportif universitaire et peut être utilisée comme carte de débit (à la condition d'approvisionner votre compte), dans les photocopieurs et certaines imprimantes situés dans les pavillons. Les pièces requises pour l'obtention de la carte UQAM sont la facture et votre passeport.

Lieu et horaire d'émission

- ▶ Lors de la rentrée d'automne, au Centre sportif.
- ▶ En d'autres moments, au local DS-M215 (pavillon J.-A.-De Séve).

Pour connaître les horaires détaillés, consultez le site de la rentrée universitaire: www.rentree.uqam.ca

La carte UQAM demeure la propriété de l'Université du Québec à Montréal et doit lui être retournée sur demande.

L'adhésion à la Coop UQAM vous permet de bénéficier de rabais substantiels lors de l'achat de livres, notes de cours et autres matériels scolaires. Les rabais sur différents matériels peuvent atteindre 25 % pour les membres. Les frais d'adhésion sont de 25 \$, la carte est valide à vie, et la part sociale de 10\$ est remboursable.

Points de services:

- ▶ **Librairie Jasmin et boutique UQAM:** J-M205
- ▶ **Boutique des Arts:** J-M100
- ▶ **Librairie PK:** PK-M425
- ▶ **Boutique informatique:** 289, rue Sainte-Catherine Est
- ▶ **Librairie ESG:** A-M850

Pour plus d'informations, vous pouvez composer le 514 987-3333 ou consulter le site: www.coopuqam.com

3.5 Registrariat

Le Registrariat est responsable de la gestion du dossier étudiant. Il offre aux étudiants de l'UQAM une série d'informations, de transactions et de processus électroniques intégrés. Ces services permettent aux étudiants d'obtenir des informations sur les programmes d'études, l'inscription aux cours, l'information personnelle contenue dans les dossiers universitaires et les exigences de cheminement des programmes d'études.

www.etudier.uqam.ca

Le Registrariat produit sur demande, moyennant certains frais, les relevés de notes, les attestations d'inscription ou tout autre document requis pour la poursuite de vos études. Il est possible de commander par le Web avec paiement sécurisé des documents officiels (attestation d'inscription, relevé de notes, etc.) à l'adresse: www-s.uqam.ca/commDoc/

Dès votre arrivée, vous devez déposer au Registrariat, situé au DS-R110, une copie lisible des documents requis selon votre situation.

Programmes d'études réguliers et participants aux programmes d'échanges pour deux trimestres:

- ▶ Passeport (la ou les pages comprenant vos informations personnelles et la date d'expiration)
- ▶ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
- ▶ Permis d'études
- ▶ Extrait ou acte de naissance (si Livret de famille, inclure également la page indiquant le nom des parents).

Il n'est pas nécessaire de présenter ces documents à chaque trimestre s'ils couvrent la durée de vos études. Par contre, en cas de renouvellement, l'étudiant devra déposer, le plus rapidement possible, une copie de ces nouveaux documents au Registrariat.

Étudiants libres et participants aux programmes d'échanges pour un trimestre:

- ▶ Passeport (la ou les pages comprenant vos informations personnelles et la date d'expiration)
- ▶ Extrait ou acte de naissance (si Livret de famille, inclure également la page indiquant le nom des parents)
- ▶ Une Autorisation de court séjour d'études à compléter et signer sur place

IMPORTANT: les étudiants qui ne respectent pas cette exigence s'exposent à l'annulation, par l'Université, des cours du trimestre.

3.6 Les services offerts aux étudiants de l'UQAM

Services à la vie étudiante (SVE)

Les SVE offrent des outils accessibles, des expertises novatrices et des approches personnalisées enrichissant le parcours académique des étudiants. De l'intégration au milieu universitaire jusqu'à l'insertion professionnelle, les SVE contribuent à créer un environnement favorable à l'apprentissage et à l'épanouissement: www.vie-etudiante.uqam.ca.

Accueil des étudiants

C'est avec différents partenaires institutionnels que les SVE pilotent les activités de la rentrée qui ont lieu au début des trimestres d'automne et d'hiver.

- ▶ En début de trimestre: www.rentree.uqam.ca

Service de soutien aux activités étudiantes

Local: DS-2330, poste: 4563

Le soutien aux activités étudiantes joue un rôle d'interface entre les étudiants, les services et les instances de l'Université. Parmi ses principaux objectifs, il y a celui de promouvoir et de soutenir l'implication étudiante dans le milieu universitaire. Vous y trouverez de multiples ressources contribuant à la réalisation de vos projets.

- ▶ Outils pour les groupes et les associations: www.vie-etudiante.uqam.ca/activites-etudiantes

Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique

Bureau de l'accueil et de l'intégration

- ▶ **Étudiants étrangers**
Local: AB-4200, poste: 3135

À titre d'étudiant étranger, vous pourrez obtenir tout au long de votre séjour d'études à l'UQAM du soutien du Bureau de l'accueil et de l'intégration. Faisant partie intégrante des Services à la vie étudiante, les principaux rôles du Bureau de l'accueil et de l'intégration sont : vous offrir des mesures d'accueil appropriées, ainsi que vous faire bénéficier d'une expertise en matière d'information, de conseils et d'interventions afin de favoriser votre intégration à votre nouveau milieu de vie et votre persévérance aux études. Son personnel interagit quotidiennement auprès des facultés et en étroite collaboration avec les différents services universitaires et organismes externes, afin de réduire les contraintes nuisibles à votre fonctionnement. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etrananger.

▶ Étudiants en situation de handicap

Local : AB-2300, poste : 3148

Les étudiants en situation de handicap bénéficient, entre autres, d'un soutien en ressources humaines, de rencontres individuelles avec un conseiller, de documents d'information et d'un laboratoire de technologies adaptées.

Bureau de l'Aide financière

Local : AB-4200, poste : 3135

L'aide financière regroupe trois volets : le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), les programmes de bourses d'études des organismes subventionnaires internes ou externes, ainsi que les programmes Études-travail. Soutien et conseils vous sont offerts.

▶ Bourses d'études

Local : AB-4200, poste : 7871

▶ Prêts et bourses

Local : AB-4200, poste : 3135

▶ Programme études-travail

Local : AB-4200, poste : 0230

▶ Répertoire des bourses :

www.vie-etudiante.uqam.ca/bourses/

Centre sportif

Local : CS-S030, poste : 7678

Une programmation comprenant plus de 100 activités offertes sous différentes formules : récréatives, dirigées; les ligues sportives, le programme SCORE et les activités de promotion de la santé.

Services-conseils

Local : DS-2110, poste : 3185

▶ Information scolaire et insertion professionnelle

Local : DS-2110, poste : 3185

www.vie-etudiante.uqam.ca/emploi-orientation

Ce service offre des ateliers et des rencontres avec une conseillère de l'équipe pour vous informer sur les programmes d'études, explorer différents cheminements académiques et vous soutenir dans le développement de stratégies d'entrée sur le marché du travail : rédaction de curriculum vitæ, préparation efficace à l'entrevue de sélection, etc.

▶ Orientation

Local : DS-2110, poste : 3185

www.vie-etudiante.uqam.ca/emploi-orientation

Ce service vous permet de préciser votre profil professionnel selon votre personnalité, vos intérêts et vos aptitudes afin d'effectuer ou de confirmer un choix de programme d'études et de planifier un plan d'action professionnel.

▶ Soutien psychologique

Local : DS-2110, poste : 3185

www.vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien

Vous pouvez consulter un psychologue pour discuter d'un problème ayant des répercussions importantes sur vos études ou votre vie en général.

▶ Centre de documentation

Local : DS-2110, poste : 3185

Le centre regroupe un ensemble de ressources dans le domaine des carrières et de l'emploi : cartables thématiques par domaines d'études, documents de référence, livres, répertoires, statistiques, revues, journaux, sites Internet, etc.

▶ Soutien à l'apprentissage

Local : DS-2110, poste : 3185

www.vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien

Le service vous offre des ateliers-conférences portant, entre autres, sur la lecture efficace, la rédaction de travaux, la prise de notes, la gestion du temps.

3.7 Implication étudiante

L'implication des étudiants est à coup sûr un levier qui permet d'améliorer vos conditions de vie et d'études. L'Université valorise l'implication et c'est ainsi qu'elle offre aux étudiants la possibilité de siéger sur différents comités (comités des usagers, comités de la vie étudiante, groupes universitaires et associations facultaires); ce qui, dans certains cas, permet de bénéficier d'une rémunération. Plusieurs autres modes d'implication sont plus généraux, mais tout aussi efficaces. N'hésitez pas à vous impliquer, car il s'agit d'un moyen privilégié vous permettant d'acquérir une expérience et de diminuer le sentiment de solitude souvent ressenti à l'arrivée dans un nouveau pays : www.vie-etudiante.uqam.ca/activites-etudiantes.

3.8 Bibliothèques

Regroupant plus de quatre millions de publications (livres, périodiques, thèses, documents officiels, ouvrages de référence, etc.), les bibliothèques disposent également d'un nombre croissant de

ressources multimédias (cédéroms, vidéos, cassettes, banques de données, etc.).

Le catalogue informatisé de la bibliothèque vous est accessible à l'interne et par Internet à des fins de recherche et de réservation. Enfin, vous pouvez consulter des conseillers spécialisés dans une ou plusieurs disciplines, ainsi qu'effectuer des emprunts à de nombreuses bibliothèques canadiennes ou étrangères.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez vous présenter au Service des bibliothèques ou consulter le site internet : www.bibliotheques.uqam.ca.

3.9 Casiers et vestiaires

Sur le campus, plusieurs casiers sont à la disposition des étudiants inscrits à temps complet. Si vous êtes intéressé à faire une réservation, vous devez identifier le casier souhaité, noter le numéro et vous présenter au DS-M215 afin de l'enregistrer. Il vous sera attribué jusqu'à la fin du trimestre concerné. À ce moment, vous devrez enlever le cadenas et retirer vos effets personnels.

Un dépôt de 25 \$ est requis de chaque étudiant lors de la réservation d'un vestiaire. Le coût du cadenas est de 6 \$ par trimestre de location.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre, pour les pavillons du Campus central, au DS-M215 et pour les pavillons du Campus de l'ouest, au PK-M255, ou consultez le site Web à l'adresse: www.uqam.ca/campus/stationn.htm.



4. Informations académiques

4.1 Année universitaire

L'année universitaire se divise en trois périodes. Le trimestre d'automne, d'une durée de quinze semaines, débute, selon le programme d'études, fin août ou début septembre et se termine en décembre avant les fêtes de Noël et du Nouvel An. Le trimestre d'hiver, qui débute en janvier, a également une durée de quinze semaines et se termine au plus tard à la fin avril. Enfin, le trimestre d'été, dont la durée est généralement de sept semaines et demie, est réparti de deux façons : de mai à juin pour la session intensive; de mai à août pour la session régulière.

D'un point de vue académique, l'étudiant étranger n'a pas l'obligation de s'inscrire à temps complet au trimestre d'été pour les programmes du premier cycle. Toutefois, pour tous les programmes de cycles supérieurs, l'étudiant doit s'inscrire à chacun des trimestres d'été, d'automne et d'hiver jusqu'à la fin de ses études, sauf dans le cas où une autorisation d'absence a été obtenue. De plus, un étudiant inscrit dans un programme, mais qui est à l'extérieur du territoire canadien, doit en aviser la direction de son programme qui fera le nécessaire pour en informer le Registrariat.

4.2 Cycles d'études et durée des programmes

Au premier cycle, les programmes de baccalauréat, qui ont une valeur de 90 ou 120 crédits, se réalisent en 3 ou 4 années d'études à temps complet. Les programmes de certificat, qui ont une valeur de 30 crédits, peuvent se réaliser en une année d'études à temps complet.

Au deuxième cycle, les programmes de maîtrise, qui ont une valeur de 45 ou 60 crédits, se réalisent en deux années à temps complet. Les DESS, qui ont une valeur de 30 crédits, peuvent se réaliser en une année d'études à temps complet.

Au troisième cycle, les programmes de doctorat, qui ont habituellement une valeur de 90 ou 120 crédits, peuvent se réaliser en 4 années

d'études à temps complet. Pour les participants aux programmes d'échanges, pour tous les cycles, vous avez l'obligation de vous inscrire à temps complet pour chaque trimestre de participation. Le temps complet requiert un minimum de 12 crédits pour un premier cycle et 6 crédits aux cycles supérieurs (programmes d'échanges). La durée de participation s'étend sur un ou deux trimestres d'études.

4.3 Autorisation d'inscription

Elle regroupe les informations essentielles à votre choix de cours, notamment les dates réglementaires d'inscription, de modifications d'inscription, l'ajout et l'abandon de cours, les codes qui vous permettront d'effectuer votre inscription par Internet et les conditions particulières (par exemple, la convocation à un test de classement ou à une entrevue).

4.4 Guide d'inscription

Vous y trouverez le calendrier universitaire et plusieurs informations générales, accompagnés de la liste des cours à suivre dans le programme de votre choix, et l'horaire des cours offerts au trimestre auquel vous devez vous inscrire. Des modifications étant constamment susceptibles d'être apportées au guide d'inscription, consultez la dernière version électronique du guide sur la page Web décrivant votre programme à partir de l'onglet Programmes d'études : www.etudier.uqam.ca

4.5 Inscription par Internet

Lorsque vous aurez déterminé à l'aide du guide d'inscription, les cours que vous devez suivre selon le cheminement de votre programme d'études, vous devrez officialiser ces choix en utilisant le système d'inscription par Internet (SINT). La démarche d'utilisation de ce système est décrite sur votre autorisation d'inscription. Si vous désirez plus d'informations ou si vous éprouvez

des difficultés à comprendre la démarche d'inscription, consultez la section qui y est consacrée à l'adresse : www.etudier.uqam.ca ou communiquez avec le personnel de votre programme d'études.

4.6 Dossier universitaire en ligne

L'Université offre à ses étudiants la possibilité de procéder à leur inscription par Internet et de pouvoir, en tout temps, consulter leur dossier scolaire et financier. Pour accéder à ces deux fonctions, l'étudiant doit utiliser son code permanent et son NIP. Ces données confidentielles sont indiquées sur la facture.

Le dossier personnel permet à l'étudiant d'accéder aux informations suivantes :

- ▶ **Changement de coordonnées :**
www-s.websysinfo.uqam.ca/regis/reg_adr_pkg.get_cpnip
- ▶ **Choix de cours : (Inscription, modification, annulation)**
www.etudier.uqam.ca/inscription
- ▶ **Formulaires :**
www.etudier.uqam.ca/formulaires-etudiants
- ▶ **Horaire personnel :**
www-s.uqam.ca/regis/horp.html
- ▶ **Logiciel RÉSULTATS :**
www.resultats.uqam.ca/etudiant/ (notes intermédiaires et finales)
- ▶ **Paiement des droits de scolarité et frais afférents :**
www.servicesfinanciers.uqam.ca/modes-de-paiement.html
- ▶ **Facture:**
www-s.uqam.ca/regis/insfac.html
- ▶ **Relevé de notes officiel :**
<https://www-s.uqam.ca/commDoc/>
- ▶ **Relevé de notes non officiel :**
www-s.uqam.ca/regis/relev.html
- ▶ **Obligations fiscales (impôts) :**
vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/ressources/travail-etudiant.html#obligations-fiscales-impots

4.7 Courriel étudiant et accès Internet

Courriel étudiant

Tout d'abord, l'obtention d'une adresse de courrier électronique normalisée vous est assurée dès votre inscription à l'UQAM. Cette adresse est la seule par laquelle l'Université communiquera avec vous. Il est donc important de la consulter afin de saisir toutes les opportunités que contiennent les courriels transmis aux étudiants étrangers qui en grande partie sont transmis par le Bureau de l'accueil et de l'intégration. Pour votre adresse courriel UQAM, ayez en main votre code permanent et votre NIP et consultez le site : www.info-courrier.uqam.ca. Il est possible de rediriger l'adresse courriel UQAM vers une adresse courriel personnelle.

Accès à Internet

Le Vice-rectorat aux systèmes d'information (VRSI) offre de nombreux services qui sauront vivement vous aider tout au long de votre séjour d'études. Les laboratoires informatiques sont des lieux dédiés à la formation où chaque étudiant dispose d'un ordinateur pour la durée du cours. De plus, vous avez accès à ces mêmes ordinateurs en utilisation libre. Il vous est donc possible de compléter vos travaux pratiques, d'effectuer des recherches sur Internet et de rédiger divers documents incluant des travaux à remettre, une thèse ou votre curriculum vitæ.

Vous pouvez rejoindre le réseau Internet UQAM via un service d'accès à Internet à la maison, mais vous devez assumer des frais. Au besoin, vous pouvez vous présenter au DS-6110.

Vous avez également accès à des serveurs collectifs pour l'exécution de certains logiciels, ainsi que la rédaction et l'entreposage de pages Web. L'accès aux serveurs collectifs et à Internet se fait via le réseau de l'UQAM. On peut y accéder à partir de postes de travail dans les laboratoires informatiques et dans les bibliothèques.

Des antennes de communication sans fil sont également situées dans les différentes bibliothèques de l'UQAM et dans certaines des aires de travail libre telles que les cafétérias et les cafés étudiants.

Aussi, la communication entre l'enseignant et l'étudiant se fait fréquemment à l'aide de la plate-forme d'apprentissage en ligne Moodle. Des détails à ce propos vous seront donnés dans vos cours.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter l'adresse : www.moodle.uqam.ca

4.8 Horaire régulier des cours

Les cours offerts au campus du Centre-ville et au Complexe des sciences sont généralement d'une durée de trois heures et ont lieu à trois périodes de la journée :

- ▶ Matinée de 9 h 30 à 12 h 30
- ▶ Après-midi de 14 h à 17 h
- ▶ Soir de 18 h à 21 h

L'étudiant doit consulter son plan de cours afin de connaître les exigences du cours. Plusieurs cours comportent l'exigence de travailler en laboratoire.

4.9 Laboratoires scientifiques et multimédias

Plusieurs étudiants doivent effectuer des travaux dans les laboratoires scientifiques et multimédias. Il est donc important de respecter les règles dont vous feront part les enseignants et qui régissent les exigences académiques et l'utilisation du matériel qui est la propriété de l'Université. Il est impératif que chaque étudiant qui travaille dans les laboratoires de l'université fasse preuve d'un civisme et d'une vigilance exemplaires, afin de ne pas s'exposer ainsi que son

entourage à des incidents malheureux ou de se retrouver en situation d'infraction académique.

www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_18.pdf

4.10 Régime d'études

Au premier cycle (baccalauréat ou certificat), l'étudiant est considéré à temps complet lorsqu'il est inscrit à des cours totalisant au minimum 12 crédits par trimestre (généralement quatre cours).

www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_5.pdf

Le régime d'études établi aux fins des droits de scolarité diffère du régime d'études établi au moment de l'admission. Ce dernier, pour les cycles supérieurs, prévaut pour l'obtention des documents d'immigration.

Le choix du régime d'études pour les programmes de cycles supérieurs se fait au moment de l'admission, contrairement aux programmes de premier cycle, où le nombre de crédits auquel est inscrit l'étudiant détermine le cheminement à temps complet ou à temps partiel.

Il est obligatoire, aux fins d'obtention des documents émis par les Services d'immigration, que l'étudiant soit inscrit à temps complet.

4.11 Langue d'enseignement

L'Université du Québec à Montréal est un établissement d'expression française. Les travaux et les examens doivent être rédigés dans cette langue. Il est donc requis que les étudiants en possèdent une maîtrise suffisante. Si vous souhaitez améliorer vos connaissances de la langue française, vous pouvez vous inscrire à des cours offerts par l'École de langues de l'UQAM, située au DS-2442 et qui assume la gestion des inscriptions dans les cours et les programmes de langues, notamment en français langue seconde, en anglais, en espagnol et dans plusieurs autres langues. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : www.langues.uqam.ca

4.12 Preuve de réussite du programme en cours

Plusieurs étudiants ont été admis conditionnellement à la réussite du programme d'études en cours (dans leur pays ou au Québec), au moment de leur demande d'admission. Il est donc important que la preuve de réussite dudit programme soit transmise au Registraire le plus tôt possible. Les étudiants qui ne satisfont pas à cette exigence s'exposent à l'annulation par l'Université de leur inscription. Si votre programme d'études nécessite que vous réussissiez un test d'anglais comme condition de diplomation, n'attendez pas à la fin de votre programme pour passer le test, car en cas d'échec, un cours d'anglais vous sera imposé.

4.13 Test de français non éliminatoire

Les nouveaux admis qui doivent se soumettre à l'exigence d'un test de français de nature non éliminatoire recevront une convocation après le début du premier trimestre d'études (octobre ou février), leur indiquant la date, l'heure et le lieu de la passation du test. En cas d'échec, ils devront suivre et réussir un cours de rattrapage en français qui dès lors aura le statut de cours obligatoire dans leur cheminement, et devront en assumer le coût.

4.14 Test de français éliminatoire

L'admission à certains programmes d'études impose qu'avant de débiter le programme, l'étudiant réussisse un test de français qui est éliminatoire. Cela signifie que le test doit être réussi avant de débiter le programme. Il est donc important de prendre connaissance des informations qui vous seront transmises par l'Université afin de bien comprendre le type de test qui est imposé.

4.15 Plan de cours

Chaque enseignant remettra à ses étudiants un plan de cours dans lequel seront indiqués les objectifs du cours, les modalités d'évaluation et de notation, la bibliographie obligatoire ou optionnelle à consulter. À ce moment, l'enseignant proposera des modes d'évaluation et les étudiants seront consultés. Il est important d'être attentif à ces informations qui sont déterminantes pour le déroulement du cours.

À l'UQAM, la coutume administrative est que l'enseignant consulte ses étudiants sur les modes d'évaluation prévus. Vous serez appelé à signer un contrat sur la base du plan de cours. Par la suite, à la fin du trimestre, vous serez appelé à évaluer l'enseignant et l'enseignement reçu.

4.16 Charge de travail

La quantité d'informations diffusées dans les cours est très importante, et il est essentiel que l'étudiant assiste à ses cours dès le début du trimestre. Généralement chaque heure d'enseignement nécessite minimalement deux heures de travaux personnels ou en équipe. Pour plusieurs programmes, des travaux en laboratoire sont exigés, ce qui accroît considérablement la charge de travail.

4.17 Évaluation des apprentissages

L'évaluation des apprentissages est effectuée par les enseignants et sous ses différentes formes. Elle permet de vérifier les connaissances et compétences acquises par les étudiants au cours des activités de formation (cours, examens, stages, laboratoires, séminaires). L'évaluation se fait sur une base trimestrielle pour tous les programmes de premier cycle. Pour les étudiants inscrits aux cycles supérieurs les modalités d'évaluation peuvent varier selon la nature du programme d'études.

4.18 Calcul de la moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée à la fin de chaque trimestre à partir de toutes les notes obtenues dans les activités de scolarité du programme. Elle est une indication fournie à l'étudiant régulier sur son rendement, sur sa capacité à poursuivre son programme et elle apparaît sur le relevé de notes. Au premier cycle, l'étudiant dont la moyenne est inférieure à 2,00 sur 4,3 est assujéti à des restrictions dans la poursuite de ses études. Aux 2^{ème} et 3^{ème} cycles, l'étudiant qui ne maintient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3, après avoir réussi 6 crédits ou plus, peut être exclu du programme d'études.



Valeur en points des résultats scolaires :

A+ = 4.3	A = 4.0	A- = 3.7	excellent
B+ = 3.3	B = 3.0	B- = 2.7	très bien
C+ = 2.3	C = 2.0	C- = 1.7	bien
D+ = 1.3	D = 1.0		passable
E = 0			échec

La moyenne cumulative est calculée selon la formule suivante:

$$M = \frac{\sum P_i C_i}{\sum C_i}$$

Σ = somme de
 P = valeur numérique attribuée aux lettres
 C = nombre de crédits attribué à l'activité ou au cours pour lequel la lettre a une valeur numérique
 i = activité ou un cours déterminé
 M = moyenne

4.19 Infractions académiques

Elles se définissent comme étant toute tentative de participation ou toute participation à un acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de documents ou de données de recherches, relative à un cours ou à un programme. Elles peuvent entraîner une ou plusieurs sanctions, telles l'annulation de l'épreuve ou du travail, l'échec à l'activité, la suspension pour un ou plusieurs trimestres, l'exclusion de l'Université. Soyez vigilant et responsable afin d'éviter de vous retrouver en situation d'infraction académique.

www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiques/Documents/Documents/REGLEMENT_NO_18.pdf



5. Informations administratives

5.1 Droits de scolarité des étudiants étrangers

Le coût des droits de scolarité est établi par le gouvernement du Québec. Plusieurs étudiants étrangers devront acquitter des droits de scolarité différentiels pour chacun des trimestres d'études. À certaines conditions, d'autres étudiants étrangers pourront bénéficier d'une bourse d'exemption partielle, ce qui leur permettra d'acquitter le même coût que les étudiants québécois. L'accès à ce privilège est assujéti à certaines conditions.

Afin de vous familiariser avec le coût des droits de scolarité et des autres frais, vous pouvez consulter les tableaux synthèses produits par le Service des comptes étudiants qui sont régulièrement mis à jour. Ils sont disponibles sur les sites suivants:

servicesfinanciers.uqam.ca/droits-de-scolarite-et-autres-frais.html

servicesfinanciers.uqam.ca/estimation-des-droits-de-scolarite.html

5.2 Paiement et modes de paiement

Les droits de scolarité doivent être acquittés aux dates prévues au calendrier scolaire par l'Université. Consultez le site Internet du Service des comptes étudiants pour connaître les dates des versements à acquitter: servicesfinanciers.uqam.ca/dates-et-informations-importantes.html.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer le paiement de vos frais de scolarité au Service des comptes étudiants situé au DS-1110, soit par paiement en ligne, carte de débit Interac (au comptoir seulement), chèque personnel ou certifié tiré d'une banque canadienne ou mandat-poste de Poste Canada. Vous devez libeller votre chèque personnel, votre chèque certifié ou votre mandat-poste à l'ordre de l'Université du Québec à Montréal et y indiquer votre code permanent au recto.

Pour plus de détails concernant les modes de paiement, consultez le lien suivant: servicesfinanciers.uqam.ca/modes-de-paiement.html.

5.3 Virements bancaires

Si vous devez recevoir des virements bancaires afin d'acquitter vos droits de scolarité, vous pouvez faire transférer les fonds au compte bancaire de l'UQAM à la Banque Nationale du Canada. Les données suivantes doivent apparaître sur le virement: code permanent ou votre nom et prénom, ainsi que votre date de naissance.

Le montant du virement doit être ajusté en fonction du taux de change. Si le virement est effectué en devises autres que canadiennes, il faut prévoir un montant de 15 \$ exigé par la Banque Nationale du Canada.

Également, seuls les frais relatifs au dossier scolaire doivent être virés dans ce compte. Lors de la réception du virement pour deux trimestres, le montant correspondant aux frais de ces deux trimestres est retenu par l'Université jusqu'au milieu du deuxième trimestre: servicesfinanciers.uqam.ca/uploads/files/Transfert_bancaire_-_coordonnees.pdf.

► Banque Nationale du Canada

600, De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone: 514 394-6400

No transit: 00011

No banque: 006, No compte: 01-557-24

Adresse SWIFT: BNDCCAMMINT

5.4 Bourses d'exemption partielle

Plusieurs étudiants pourront, à certaines conditions, bénéficier d'une réduction importante des droits de scolarité, ce qui leur permettra d'acquitter le même coût que les étudiants québécois.

Principales catégories :

- ▶ les conjoints et les enfants à la charge de diplomates en poste au Québec;
- ▶ les étudiants réfugiés dont le statut a été reconnu par le gouvernement fédéral;
- ▶ les étudiants désignés par les organismes avec lesquels le gouvernement du Québec a conclu une entente BAD-DCTS-FNU-FNUAP-CONFEJES (liste des acronymes à l'annexe E).

Programme de bourses d'exemption

Les ententes signées par le gouvernement du Québec avec certains pays et qui permettent à des étudiants de bénéficier d'une bourse d'exemption partielle des frais de scolarité, précisent que pour chaque pays désigné, un quota est établi, ce qui signifie qu'un nombre spécifique d'étudiants étrangers rattachés à chaque pays pourra bénéficier du programme. Les pays signataires d'ententes sont :

Algérie, Allemagne, Andorre, Belgique, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Colombie, Congo, Corée, Côte-d'Ivoire, Égypte, Équateur, Espagne, France, Gabon, Guinée, Haïti, Honduras, Israël, Italie, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Panama, Pérou, Rwanda, Sénégal, Togo, Tunisie, Uruguay, Vietnam.

En vertu d'une entente entre le Québec et la France en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire, les étudiants étrangers français sont assujettis à de nouveaux frais de scolarité. Pour plus de détails, consultez l'adresse: www.etudier.uqam.ca/cout-etudes-etudiants-francais.

Les programmes de certificat et de DESS ne sont pas admissibles au programme de bourses d'exemptions.

Pour formuler la demande de bourse d'exemption, les étudiants de ces pays doivent compléter le formulaire de demande, l'accompagner d'une lettre d'admission ou d'une attestation d'inscription et transmettre le tout au Ministère de l'éducation nationale de leur pays d'origine. L'étudiant doit simultanément transmettre une copie de sa demande à son ambassade à Ottawa. Pour connaître les conditions, accéder au formulaire de demande, ainsi qu'aux coordonnées des ministères, l'étudiant doit consulter le site suivant: <http://bit.ly/1oM0DIy>

Programme de bourses d'exemption partielle pour les étudiants aux cycles supérieurs

À chaque année, l'Université octroie par voie de concours environ 70 bourses d'exemption partielle à des étudiants étrangers inscrits à des programmes d'études de cycles supérieurs (doctorat et maîtrise). Lors de la rentrée scolaire, les étudiants pourront consulter le site de l'Université, afin d'obtenir les informations sur les exigences du concours, le formulaire de demande et la date limite pour formuler une demande. Ce programme est sous la responsabilité de chaque faculté.

5.5 Soutien financier

Concours de bourses UQAM

Au cours de vos études, plusieurs d'entre vous seront admissibles, à certaines conditions, aux concours de bourses offertes par la Fondation de l'UQAM, aux concours de bourses d'excellence pour les cycles supérieurs (FARE: le Fond à l'accessibilité et à la réussite des études), ainsi qu'aux concours de bourses puisées dans les fonds de recherche des professeurs: vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-etudiants-etrangers.html.

Bourses de subsistance offertes par les pays étrangers

Généralement, les informations concernant les bourses d'études offertes par les pays étrangers sont publiées par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) de chaque pays. Si vous souhaitez connaître les conditions d'octroi et accéder aux formulaires de demande, vous devez communiquer avec le MEN de votre pays.

Bourses de subsistance offertes par des organismes de coopération internationale

Plusieurs organismes internationaux, notamment l'ONU, l'AUF, la Banque mondiale, l'ACDI ainsi que l'OMS, offrent par voie de concours des bourses d'études. Pour plus d'information, veuillez vous adresser au ministère de l'Éducation nationale de votre pays.

- ▶ *Vous êtes déjà détenteur d'une bourse d'études de votre pays ou d'un organisme international?*

Il est important de respecter les conditions imposées par le gouvernement ou l'organisme donateur. Certaines bourses d'études ne couvrent pas entièrement les frais relatifs au séjour. Vous devrez vous référer aux ententes de formation ou aux guides des boursiers afin de connaître les conditions imposées par les allocations, car les remboursements varient d'un programme de bourses à un autre. Renseignez-vous bien avant d'encourir des dépenses. Si votre gouvernement ou l'organisme de coopération assume le coût de vos frais de scolarité, vous devrez déposer une copie de votre confirmation de bourse au Service des comptes étudiants situé au DS-1110.

5.6 Travail pendant les études

Au cours des premières sessions, le travail n'est pas recommandé afin que vous puissiez vous adapter à votre nouvel environnement d'études. Lorsque vous serez bien intégré à votre nouvel environnement, vous pourrez envisager de travailler à raison de quelques heures par semaine durant vos trimestres d'études. Rappelez-vous que vous êtes venus à l'UQAM dans le but de poursuivre un projet d'études. La réussite de vos études devrait être ainsi une priorité.

Travail sur le campus

L'étudiant qui étudie à temps plein dans une université et qui a un permis d'études valide peut travailler sur le campus de son université sans permis de travail. L'employeur de l'étudiant peut être l'université, une faculté, une association étudiante, une entreprise privée et l'étudiant lui-même à titre de travailleur autonome sur le

campus. Pour le travail sur le campus, malgré la réglementation fédérale, les conventions collectives intervenues entre l'UQAM et le SETUE régit le nombre d'heures maximum qu'un étudiant peut travailler sur le campus pendant les sessions d'automne et d'hiver s'il est engagé en tant qu'étudiant, soit un maximum de 15 heures par semaine. Voir la section «prestation de travail» de la convention collective: rhu.uqam.ca/relationspro/Documents/SETUE_20090601.pdf.

Travail hors campus

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'étudiant peut travailler hors campus sans détenir de permis de travail sous certaines conditions.

Les conditions à respecter sont les suivantes:

- ▶ Détenir un permis d'études valide;
- ▶ Être étudiant à temps plein;
- ▶ Être inscrit à un programme d'une durée d'au minimum six mois qui mène à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

L'étudiant ne peut travailler plus de 20 heures par semaine durant les sessions universitaires. Par contre, pendant les congés réguliers prévus au calendrier, il peut travailler à temps plein. Pour être éligible à travailler temps plein pendant un congé régulier, l'étudiant doit être inscrit à temps plein au cours de la session précédant un congé régulier et y succédant.

L'étudiant inscrit à temps plein au cours d'un congé régulier doit respecter la règle du 20 heures par semaine.

Les étudiants qui sont invités ou qui participent à un programme d'échange, ceux qui sont inscrits à un programme d'intérêt général ainsi que ceux inscrits à un programme d'anglais ou de français langue seconde ne peuvent travailler hors campus.

Vous retrouverez ces informations sur le site de CIC: cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/etudiants/travail-hors-campus.asp.

Stages

Le stage est la plupart du temps considéré comme du travail même si aucune rémunération n'y est associée. Il est donc généralement nécessaire d'avoir un permis de travail afin d'effectuer un stage au Canada.

Obligatoire dans le cadre d'un programme d'études à l'UQAM

Plusieurs programmes d'études de l'UQAM comportent l'obligation d'effectuer un ou plusieurs stages. L'étudiant qui a cette obligation doit obtenir pour le début de son stage, un permis de travail Coop pour stage lui permettant ainsi de travailler à temps plein. Veuillez consulter le site de IRCC pour davantage d'information: cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp.

Non obligatoire ou dans le cadre du programme d'études de l'université d'attache

Dans ces cas, il n'est pas possible d'obtenir un permis de travail Coop. IRCC offre différentes possibilités pour les jeunes désirant avoir une expérience de travail au Canada. Veuillez consulter le site de IRCC pour davantage d'information: cic.gc.ca/francais/travailler/eic.

Pour travailler, vous devez également vous procurer un numéro d'assurance sociale (NAS): servicecanada.gc.ca/fra/nas/demande/preuve.shtml.

Les opportunités d'emplois sur le campus

Les emplois occasionnels sur le campus peuvent être occupés en partie par des étudiants étrangers. Bien que les étudiants des cycles supérieurs accèdent en plus grand nombre aux emplois, en particulier en ce qui a trait aux tâches reliées à leurs études, les étudiants de premier cycle sont encouragés à s'informer auprès de la direction de leur département ou auprès des enseignants œuvrant dans des domaines qui les intéressent. Certaines des responsabilités reliées à ces emplois peuvent s'avérer très formatrices et représenter un atout inestimable dans un curriculum vitae.

De plus, certaines unités et plusieurs services de l'UQAM embauchent régulièrement des étudiants étrangers. Les bibliothèques, les restaurants, la Coop UQAM, le Centre sportif, ainsi que la Fondation de l'UQAM, offrent des opportunités d'emplois occasionnels. Afin d'aider les étudiants dans leur recherche d'emploi sur le campus, les Services à la vie étudiante mettent à la disposition des étudiants une banque d'emplois dont l'accès est facile et efficace.

▶ Pour accéder à la banque d'emplois, consultez l'adresse: vie-etudiante.uqam.ca/emploi-orientation/recherche-emploi/emplois.html.

▶ Pour les étudiants de l'École des sciences de la gestion, vous trouverez des informations à ce sujet également à l'adresse: spesg.uqam.ca.

Le programme études-travail pour les étudiants étrangers

Ce programme est géré par le Centre des services d'accueil et de soutien socio-économique et il s'adresse aux étudiants étrangers inscrits à temps complet et devant acquitter des frais de scolarité différentiels. Si tel est votre cas, il peut vous permettre de combiner les études et l'acquisition d'une expérience de travail occasionnel (maximum 15 heures par semaine) dans votre domaine d'études ou dans d'autres tâches se déroulant sur le campus UQAM. Également, il peut vous permettre de participer activement à des projets de développement et de soutien à la recherche universitaire, à l'enseignement et à l'amélioration de matériel pédagogique, ainsi qu'aux divers services offerts aux étudiants de l'UQAM.

▶ Pour vous prévaloir de ce programme, vous avez la responsabilité d'effectuer les démarches internes de recherche d'un travail occasionnel et vous pouvez consulter l'adresse suivante afin d'accéder à la banque d'emplois: vie-etudiante.uqam.ca/emploi-orientation/recherche-emploi/emplois.html

▶ Les étudiants inscrits à des programmes d'études offerts par l'École des sciences de la gestion peuvent consulter le site du Centre de gestion de carrière de l'ESG: www.cgc.esg.uqam.ca

5.7 Couverture médicale obligatoire

Les étudiants étrangers sont tenus, selon la réglementation québécoise en matière d'immigration, de souscrire à une assurance maladie-hospitalisation pendant toute la durée de leur séjour au Québec. De fait, le gouvernement du Québec exige que l'université maintienne au dossier de chaque étudiant étranger une preuve de couverture médicale. Un régime collectif d'assurance maladie-hospitalisation obligatoire permet donc d'offrir aux étudiants une couverture appropriée à leurs besoins. En conséquence, au moment de votre inscription, des frais d'assurance sont facturés et ils doivent être acquittés à la date prévue du deuxième versement des frais de scolarité du Service des comptes étudiants.

Dès que les frais sont acquittés, le Bureau de l'accueil et de l'intégration commandera la carte d'assurance auprès de DSF. Dès que celle-ci sera reçue à l'UQAM, vous recevrez un courriel via votre courriel UQAM avec votre carte numérisée en pièce jointe.

5.8 Régie de l'assurance maladie du Québec

Le gouvernement du Québec a signé des ententes en matière d'assurance avec les pays suivants : Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Suède. Ces ententes permettent à plusieurs étudiants, à certaines conditions, de bénéficier d'une exemption des frais d'assurance s'ils ont obtenu une preuve d'adhésion à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Si vous êtes détenteur d'une attestation d'ayant droit à la sécurité sociale de votre pays, consultez le procédures inséré à l'annexe C.

Vous devez transmettre votre lettre d'adhésion, avec date de début et date de fin, numérisée à cette adresse: sve-accueil@uqam.ca, selon la date du deuxième versement des frais de scolarité.

Pour consulter les dates limites de remise, visitez le lien suivant: vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/formalites-administratives/couverture-medicale.html#couverture-medicale-de-la-regie-de-l-assurance-maladie-du-quebec-ramq.

Toute demande d'annulation des frais faite ultérieurement à ces périodes sera refusée.

5.9 Assurance complémentaire ASEQ

Le régime collectif de soins de santé et dentaires : À titre d'étudiant de l'UQAM, membre de votre association étudiante facultaire, vous êtes inscrit au régime collectif de soins de santé et dentaires offert par votre association étudiante. Pour les étudiants étrangers, ce régime est complémentaire au Régime collectif d'assurance obligatoire.

Pour plus d'information, consultez le site à l'adresse suivante : www.santeetudiante.com

5.10 Programme d'échanges

Si vous participez à un programme d'échanges, vous n'êtes pas tenu d'assumer des droits de scolarité lors de votre séjour à l'UQAM, ceux-ci ayant été acquittés à votre établissement d'attache. Toutefois, les frais de couverture médicale obligatoire sont facturés au moment de votre inscription et doivent être acquittés au même moment que les étudiants étrangers inscrits dans un programme d'études régulier.

Le gouvernement du Québec a signé des ententes en matière de sécurité sociale avec dix pays. Pour en savoir plus sur les neuf pays concernés, nous vous référons à l'annexe C de ce guide. Ces ententes permettent à des étudiants qui détiennent une attestation d'ayant droit à la sécurité sociale de leur pays de bénéficier à certaines conditions de la protection de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Dans ces cas, suite à l'obtention de la preuve de protection émise par la RAMQ, vous devez transmettre votre lettre d'adhésion, avec date de début et date de fin, numérisée à cette adresse: sve-accueil@uqam.ca, selon la date du deuxième versement des frais de scolarité, afin de formuler votre demande d'exemption des frais de couverture médicale obligatoire pour les étudiants étrangers.

Pour consulter les dates limites de remise, visitez le lien suivant: vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/formalites-administratives/couverture-medicale.html#couverture-medicale-de-la-regie-de-l-assurance-maladie-du-quebec-ramq.

Aucune demande d'exemption ne sera acceptée ultérieurement.

Le certificat de présence exigé par les établissements français : À titre de participant au programme d'échanges, au début des trimestres, vous aurez l'obligation de confirmer votre présence à votre établissement d'attache. Vous recevrez de votre établissement un formulaire indiquant les informations requises. L'Université ne complète pas les données directement sur le formulaire, mais le Registrariat pourra émettre sur demande une attestation d'inscription (12 \$), que vous pourrez joindre à votre certificat de présence. Les établissements étrangers connaissent bien cette coutume administrative.

Quel que soit le type de programme d'échanges auquel vous participez, (bilatéral, CRÉPUQ ou de l'ESG), vous avez l'obligation de vous inscrire à temps complet pour chaque trimestre de participation, dont la durée est de un ou deux trimestres d'études.

L'étudiant en échange qui souhaite être admis à un programme d'études régulier

Vous participez à un échange et au terme de celui-ci, vous souhaitez être admis à un programme d'études régulier? Vous devrez à cette fin compléter avant les dates limites d'admission, la procédure régulière pour une admission à l'UQAM, à titre d'étudiant régulier. Si des conseils sont requis ainsi qu'une assistance pour votre démarche, vous pourrez vous adresser au personnel du Service de l'admission, mais aussi à votre Bureau de l'accueil et de l'intégration qui se fera un plaisir de vous assister. Pour obtenir plus d'information sur les programmes d'études réguliers et les dates pour formuler une demande d'admission: www.etudier.uqam.ca/admission.

6. Informations légales

6.1 Règlements et politiques institutionnels

Tous les étudiants doivent se conformer aux règlements et politiques qui régissent les études et la vie universitaire. À cette fin, vous pouvez vous reporter au règlement no 5, pour les études au premier cycle, à l'adresse suivante :

www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_5.pdf

Pour les études aux cycles supérieurs, vous pouvez vous reporter au règlement no 8 sur le site :

www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_8.pdf

Les règlements et les politiques institutionnels peuvent tous être consultés sur le site du secrétariat des instances de l'UQAM à l'adresse suivante :

www.instances.uqam.ca/reglements/titre.html

6.2 Autorisations d'études (CAQ et permis d'études)

L'étudiant étranger qui vient étudier à l'UQAM doit obtenir un permis d'études préalablement à son arrivée au Canada. Certaines personnes sont dispensées de cette obligation, entre autres, celles qui viennent étudier dans un programme d'études d'une durée maximale de six (6) mois. L'étudiant étranger qui vient étudier dans un programme d'études de plus de six (6) mois, doit donc obtenir un permis d'études peu importe la durée de son séjour. Pour davantage d'information sur les critères d'admissibilité : www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-qui.asp.

Renouvellement du certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Le renouvellement du CAQ devrait être effectué au moins trois mois avant l'échéance de votre CAQ valide. Le délai de traitement est d'environ 20 jours ouvrables. Pour davantage d'information pour faire votre demande de CAQ : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/prolonger-sejour/renouveler-autorisations.

Renouvellement du permis d'études

Suite à la confirmation de l'obtention de votre CAQ, vous pouvez faire votre demande de prorogation de permis d'études. Pour davantage d'information : cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-prolonger.asp. Le délai de traitement varie. Il est donc recommandé de vérifier ce délai lorsque vous devez renouveler vos autorisations d'études. Ce délai est généralement moins long lorsque la demande est faite en ligne.

Rétablissement du statut

Il est important d'effectuer votre renouvellement de permis d'études avant l'expiration de celui-ci. Après l'expiration, vous aurez la possibilité de rétablir votre statut, mais pendant l'attente de la décision, vous n'êtes pas autorisé à étudier. Vous avez 90 jours suite à l'expiration de votre permis d'études pour faire une demande de rétablissement de statut. Pour davantage d'information : cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-prolonger.asp.

Registrariat

Vous devez déposer des copies de vos autorisations d'études au Registrariat. Dans le cas où vous n'avez pas vos autorisations d'études qui vous permettent d'étudier pendant toute la durée d'une session, l'Université se verra dans l'obligation d'annuler vos cours à la fin de celle-ci.

Personnes accompagnatrices d'un étudiant étranger

Si dès votre arrivée, vous êtes déjà accompagné de votre conjoint ou de votre conjointe et de vos enfants, vous devrez prévoir pour ces personnes une couverture médicale achetée au Québec, afin de réduire le coût des soins de santé. Pour vous-même, une couverture médicale individuelle et obligatoire est déjà facturée à votre dossier universitaire. Pour plus d'information, vous pourrez vous adresser au personnel du Bureau de l'accueil et de l'intégration situé au AB-4200.

Votre conjoint ou conjointe pourra, au cours de son séjour au Québec, solliciter un permis de travail qui pourra avoir une durée équivalente à celle de votre permis d'études. Si cette personne souhaite étudier, elle devra formuler une demande de CAQ et de permis d'études, sans avoir à sortir du Canada. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site suivant : www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-epoux.asp.

Obtention de la résidence permanente pour le nouveau diplômé

Vous séjournez au Québec à titre d'étudiant étranger et vous désirez vous y établir de façon permanente après vos études? Si c'est le cas, vous pourriez, à certaines conditions, être admis à déposer une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ), dans le cadre du programme de l'expérience québécoise (PEQ) à la fin de vos études. Ce programme est une méthode simplifiée permettant d'obtenir un CSQ, destiné aux étudiants diplômés avec un grade d'une université québécoise. Il est également possible d'obtenir le CSQ par le programme régulier. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/index.html.

À chaque trimestre, en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), le Bureau de

l'accueil et de l'intégration transmet des courriels aux étudiants étrangers afin de les tenir au courant des séances d'information au sujet des formalités de demande du CSQ. Il est important de consulter régulièrement votre courriel UQAM!

Après avoir obtenu le CSQ, vous pourrez formuler une demande de résidence permanente en transmettant votre dossier au bureau des visas ou au centre de traitement de visas responsable du traitement de votre dossier. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant : www.cic.gc.ca/francais/immigrer/quebec/demande-comment.asp.

6.3 Ombudsman

La principale fonction de l'Ombudsman est de recevoir les plaintes des membres de la communauté universitaire qui s'estiment victimes d'injustice sous toutes ses formes. L'ombudsman examine d'abord le bien-fondé de ces plaintes, puis vérifie si tous les recours internes ont été préalablement épuisés et identifiera les mécanismes qui sont encore à la disposition des plaignants, selon le cas. Pour faire appel à ses services, vous devez avoir en main un dossier complet des précédentes démarches effectuées et des réponses obtenues avant de prendre un rendez-vous à ce bureau.

► Bureau de l'Ombudsman

Pavillon Maisonneuve

405, boul. de Maisonneuve Est, local B-2405

Montréal (Québec)

Téléphone : 514-987-3151

Télécopieur : 514-987-6121

Courriel : ombudsman@uqam.ca

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : www.ombudsman.uqam.ca

6.4 Permis de travail post-diplôme (PTPD)

Ce type de permis de travail s'adresse aux étudiants qui ont complété avec succès les exigences de leur programme d'études et qui rencontrent les exigences établies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Parmi les exigences demandées:

- La durée du programme d'études complété à temps plein est d'au moins 8 mois;
- Le permis d'études doit être valide au moment de soumettre la demande;
- La demande de permis est soumise à l'intérieur des 90 jours suivant l'obtention de l'attestation de fin d'études;
- L'étudiant n'a pas antérieurement bénéficié de ce permis;
- Un relevé de notes comportant tous les crédits requis pour la diplomation est demandé;
- Une lettre attestant que l'étudiant a satisfait les exigences du programme et que le diplôme sera émis ultérieurement est requise.

La durée du PTPD est égale à la durée du programme d'études et ne peut pas excéder trois années. Le CAQ n'est pas requis pour la demande de permis de travail.

Pour davantage d'information sur les critères pour être admissible au PTPD et pour faire une demande: cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-post-qui.asp.



7. Vie à Montréal

7.1 Logement

Habiter en résidence étudiante

Le choix du lieu d'habitation est un élément important pour chaque étudiant étranger. Plusieurs d'entre vous décideront d'habiter dans les résidences étudiantes de l'université. C'est un choix judicieux sur plusieurs plans, notamment la proximité avec les facultés et services, le coût mensuel qui intègre plusieurs services (téléphone, internet, buanderie, etc.), une économie sur les frais de transport et l'opportunité de créer rapidement des contacts interpersonnels, ce qui vous permettra de briser le sentiment de solitude souvent ressenti à l'arrivée dans un pays étranger.

- ▶ Résidence de l'Est
303, boulevard René-Lévesque Est
Montréal (Québec) H2X 3Y3
Courriel : uqamres@netrevolution.com
Téléphone : 514 987-6669
Télécopieur : 514 987-0344
- ▶ Résidence de l'Ouest
2100, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec) H2X 4E1
Courriel : delouest-residences@uqam.ca
Téléphone : 514 987-7747
Télécopieur : 514 987-0159

www.residences-uqam.qc.ca

Le logement hors campus

Les étudiants étrangers à la recherche d'un appartement peuvent se référer à la banque de logements (logements à louer, à sous-louer, à partager) que l'Université met à leur disposition à l'adresse suivante : www.hebergement.uqam.ca

Dès que vous aurez sélectionné des offres qui conviennent à votre budget, vous devrez effectuer la visite des lieux afin de déterminer votre choix.

Quelques conseils utiles lors de la visite du logement :

- ▶ Inspectez toutes les pièces et les appareils électroménagers;
- ▶ vérifiez si les accès sont sécuritaires;
- ▶ visitez les aires communes (buanderie, espaces de rangement, etc.);
- ▶ jetez un coup d'œil sur le bâtiment et le quartier;
- ▶ évaluez le coût des autres dépenses que vous aurez à encourir : assurance responsabilité civile, électricité, chauffage, transport, service téléphonique, branchement internet, câble et autres;
- ▶ déterminez avec le propriétaire le mode de paiement du logement.

Division d'un logement

- ▶ 1 ½ : 1 pièce avec cuisinette et salle de bain
- ▶ 2 ½ : 2 pièces (chambre et cuisine/salon ou pièce double non séparée) + salle de bain
- ▶ 3 ½ : 3 pièces (chambre, cuisine, salon ou chambre fermée et pièce double non séparée) + salle de bain
- ▶ 4 ½ : 4 pièces (2 chambres, cuisine et salon) + salle de bain
- ▶ 5 ½ : 5 pièces (3 chambres, cuisine et salon ou 2 chambres, cuisine et pièce double non séparée) + salle de bain

Signature du bail

Dès que vous aurez trouvé le logement qui vous convient, il faudra procéder à la signature du bail. Assurez-vous que toutes les conditions discutées avec le propriétaire s'y trouvent (adresse du

logement, date de disponibilité, conditions particulières, services payables par vous-même ou par le propriétaire).

Pour plus d'information sur les droits et obligations des locataires, vous pouvez communiquer avec la Régie du logement.

- Téléphone : 514 873-2245
- Site web : www.rdl.gouv.qc.ca

Saviez-vous que votre futur propriétaire ne peut pas exiger de vous le paiement à l'avance de plus d'un mois de loyer? Également, ce dernier ne peut en aucun cas exiger de vous des chèques postdatés afin de payer le loyer.

7.2 Transport en commun

La Ville de Montréal offre un excellent réseau de transport en commun. Cinq lignes de métro, desservant 68 stations, combinées à un très grand nombre de lignes d'autobus, vous permettent de vous rendre très facilement aux quatre coins de la ville.

Des plans du réseau de métro et d'autobus sont disponibles aux bureaux de la Société de transport de Montréal, ainsi que sur le site suivant : www.stm.info. Pour obtenir l'horaire d'une ligne d'autobus ou trouver un itinéraire, composez le 514 288-6287. Sous certaines conditions, les étudiants de 25 ans et moins peuvent bénéficier d'une réduction importante des frais de transport en se procurant la Carte privilège.

Pour plus de détails, consulter l'adresse suivante : www.stm.info

7.3 Visiter Montréal à BIXI

La ville de Montréal met à la disposition de ses citoyens et de ses visiteurs étudiants et touristes, plus de 400 stations BIXI qui permettent aux utilisateurs de visiter les quartiers de la ville en alliant plein air, sport et écologie.

Si vous souhaitez connaître davantage les modalités et le coût de location d'un BIXI, leur emplacement et autres, communiquez avec le Service à la clientèle de la ville de Montréal, au numéro 514 789-BIXI (2494) ou au 1-877-820-2453 : info@bixi.com.

Vous pouvez également consulter le site : <https://montreal.bixi.com/>

7.4 Soins de santé

Les infections les plus répandues

Les principales maladies qui affectent les résidents du Québec sont souvent liées aux voies respiratoires : pneumonie, bronchite, streptocoque, laryngite, rhume, grippe, etc. Ces infections contagieuses se propagent surtout pendant l'automne et l'hiver. Il est donc important de savoir comment les prévenir. Le lavage fréquent des mains évite la propagation de microbes et la consommation de beaucoup d'eau permet de nettoyer l'organisme et d'évacuer plus rapidement les bactéries. Se vêtir adéquatement pour se protéger

du froid, humidifier l'air ambiant et consommer beaucoup de fruits et légumes riches en vitamines sont aussi de bons moyens pour contrecarrer le risque d'infections.

Si les symptômes persistent, utilisez la ligne INFO SANTÉ (composez le 8-1-1) en cas de problème non urgent, afin de parler à un professionnel de la santé et d'obtenir des informations. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès d'un pharmacien de votre quartier, et n'hésitez pas à consulter un médecin en cas de besoin.

Situation d'urgence

Si vous ou une personne de votre entourage avez besoin de soins médicaux immédiats, rendez-vous à la clinique médicale la plus proche. Toutefois, si la personne ne peut se déplacer, faites appel aux services médicaux d'urgence en composant le 911.

Par ailleurs, l'équipe de soutien psychologique des Services à la vie étudiante a compilé plusieurs numéros utiles pour obtenir différentes formes d'aide :

- **Ressources d'aide**
vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/psycho/aide

7.5 Gestion d'un budget-étudiant

Pour obtenir un budget-type représentant un aperçu réaliste des frais de subsistance et de matériel pour une année, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/formalites-administratives/frais.html#frais-de-sejour

7.6 Étudiant étranger en situation de handicap

Si vous vivez une limitation fonctionnelle nuisible à vos études, vous devrez en informer le Bureau de l'accueil et de l'intégration (étudiants en situation de handicap), et ce, dès que vous serez admis à l'université. Il sera ainsi plus facile de vous informer des mesures de soutien technique offertes par le Bureau et de connaître le coût des services particuliers dont vous aurez besoin afin de planifier votre budget.

Toutefois, l'étudiant étranger n'est pas admissible au «Programme d'allocations pour besoins particuliers» offert par le gouvernement du Québec. Il est donc important de disposer, dès le début des études, (en plus d'un budget pour les frais de scolarité et de subsistance), d'un montant supplémentaire spécifique permettant d'assumer les frais d'utilisation de certains soutiens et d'achat de matériel adapté. L'étudiant qui souhaite avoir un aperçu de ce type de coût peut communiquer au numéro 514 987-3148 ou par courriel, à l'adresse suivante : situation.handicap@uqam.ca. Les locaux sont situés au J-M870.

Au plan architectural, tous les pavillons de l'UQAM sont accessibles, ce qui inclut les deux résidences étudiantes.

7.7 Assurance pour biens personnels et responsabilité civile

Il est important que dès le début de votre séjour d'études, vous fassiez l'acquisition d'une assurance pour vos biens personnels et pour la responsabilité civile. Ce type d'assurance couvre généralement vos biens en cas d'incendie ou de dommages à la propriété d'autrui. Vous pourrez effectuer l'achat de ce type de protection en vous adressant aux assureurs sur le libre marché.

7.8 Consommation

Vous constaterez rapidement que les commerces de toutes natures qui sont accessibles sur les rues de la ville et dans les centres commerciaux de Montréal offrent à la population une variété de produits et de services qui font honneur à la ville de Montréal. La plupart des commerces sont ouverts de 10 h à 18 h du lundi au mercredi et de 10 h à 21 h, les jeudis et vendredis. Les samedis et dimanches, l'horaire est généralement de 10 h à 17 h. Quelques petits commerces ont cependant des horaires plus variables : centres d'alimentation, petites épiceries de quartier, dépanneurs, pharmacies, librairies, musées et autres.

Quel que soit le type de biens que vous souhaitez acquérir, il sera sûrement facile d'y accéder, car Montréal, par sa panoplie de commerces, regorge de variétés aux plans alimentaire, vestimentaire et autres items, répondant ainsi aux besoins de ses populations locales, multiculturelles et touristiques.

Au Québec, il y a deux taxes à la consommation. Il s'agit de la taxe fédérale sur les produits et services, appelée TPS, et de la taxe de vente du Québec, soit la TVQ, applicable au montant déjà taxé.

Surutilisation de la carte de crédit

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que la surutilisation de la carte de crédit peut facilement créer des habitudes de vie qui favorisent un excès de consommation. Le budget limité dont disposent généralement la plupart des étudiants nécessite une vigilance dans les choix à effectuer. Le recours au mode de paiement par carte de crédit apparaît si magique que plusieurs étudiants oublient que dans certaines situations, les frais d'intérêts peuvent s'élever jusqu'à 28 %. L'accès à différents biens par carte de crédit engendre des habitudes de consommation et de vie dont il est difficile de se défaire.

Marché d'articles usagés

Afin d'accommoder les étudiants désireux d'acquérir leurs biens à faible coût, nous avons inséré à l'Annexe B, une liste de commerces où il est facile d'acheter des biens usagés.

7.9 Astuces pour économiser

Saviez-vous que dans certaines **épiceries**, vous avez droit à des rabais étudiants sous différentes formes d'escompte? En effet, certains épiciers vous offrent un rabais sur certains de vos achats sur présentation de votre carte étudiante valide, la livraison gratuite, etc.

Voici quelques adresses :

- ▶ Métro
3575, avenue du Parc, à 700 m. du métro Place-des-Arts,
514 843-3530
- ▶ Provigo
3421, avenue du Parc, à 400 m du métro Place-des-Arts,
514 932-3756
- ▶ Provigo
1953, rue Sainte-Catherine, à 200 m du métro Papineau,
514 932-3756

Saviez-vous que la carte **Accès-Montréal** permet aux Montréalais d'obtenir d'intéressants rabais sur une multitude d'activités en ville? Cette carte offre aux abonnés des prix réduits notamment pour des concerts, des spectacles, dans les théâtres ou même les musées. Par exemple, elle offre aux détenteurs 40% de rabais sur l'accès au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique, ainsi qu'au Planétarium. ville.montreal.qc.ca.

Vous aimez le **cinéma**? Saviez-vous que les mardis, la plupart des grandes salles de la métropole réduisent de moitié le prix de leurs billets?

Saviez-vous que l'Aubainerie est un grand magasin où l'on vend **des vêtements et des accessoires** tendances à bas prix? Il s'agit en fait d'un bon magasin pour acheter vos vêtements d'hiver à prix économique. Visitez le www.aubainerieconceptmode.com pour connaître la succursale près de chez vous.

Avez-vous pensé au **troc**? Un organisme du nom de Troc-tes-trucs organise des rencontres dans lesquelles les gens peuvent s'échanger des objets de toutes sortes www.trocetstrucs.qc.ca

Vous avez besoin de **lunettes de prescription**? Voici quelques bonnes adresses : Opticien communautaire Philippe Rochette bonhommealunettes.org ou 514 303-4315; les chaînes d'opticiens qui ont des promotions récurrentes (Farhat, www.farhat.com; Greishe & Scaff, www.greische-scaff.com; Lunetterie New Look, www.newlook.ca).

Saviez-vous qu'il est possible d'aller chez le **coiffeur** tout en ne payant qu'une dizaine de dollars pour une coupe de cheveux? En vous présentant dans une école de coiffure, des apprentis artistes de la chevelure pourront vous coiffer à bas prix (Académie Michel Eid, 514 843-8470; Collège Inter-Dec, 514 939-4444; École de coiffure internationale, 514 737-5200).

Vous avez besoin d'un **examen dentaire** ou tout simplement d'un nettoyage? Saviez-vous que des étudiants en médecine dentaire peuvent vous faire des interventions et des examens à la moitié du prix suggéré par l'Association des dentistes du Québec (Faculté de médecine dentaire de McGill, 514 934-1934 poste 47717; Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal, 514 343-6750.)

7.10 Utilisation des transformateurs et des adaptateurs

Vous aurez besoin d'un transformateur ou d'un adaptateur si vos appareils fonctionnent sous un autre voltage que 110 volts et ce, partout au Canada. Vous trouverez ces accessoires dans les magasins d'électroniques ou d'articles de voyage.

7.11 Permis de conduire et sécurité routière

Si votre permis de conduire est valide, s'il est rédigé en français ou en anglais, vous pouvez généralement conduire un véhicule automobile au Québec, et les conditions spécifiées sur le permis doivent être respectées. Il est fortement recommandé de vous procurer un permis de conduire international en formulant votre demande au bureau émetteur du permis initial dans votre pays. Il est important de vous familiariser avec la sécurité routière en consultant le Guide de la route du Québec qui contient les principaux règlements du code de sécurité.

Par exemple, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les occupants de la voiture; également, les jeunes enfants doivent être installés dans un siège spécialement conçu pour eux dans la voiture. De plus, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies constitue une infraction criminelle passible de lourdes sanctions.

Enfin, l'utilisation du téléphone cellulaire en main est interdite pour le conducteur d'un véhicule. Pour plus d'information sur le permis de conduire, vous pouvez vous adresser à la Société de l'assurance automobile du Québec au numéro suivant 1-800-361-7620 ou consulter le site internet suivant : www.saaq.gouv.qc.ca

7.12 Postes Canada

Le comptoir de Postes Canada situé à proximité du Campus central est logé dans l'édifice de la pharmacie Pharmaprix située au 901, rue Sainte-Catherine Est (angle St-André), Montréal H2L 2E5. Le numéro de téléphone est le suivant : 514 842-4915.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site : <http://www.postescanada.ca>

7.13 Climat

En raison de sa latitude et de son emplacement, le Québec connaît un climat continental. À la latitude de Montréal, il se caractérise par un hiver assez rigoureux (de novembre à mars) avec une température moyenne de -10°C et des minimums pouvant atteindre de -25°C à -30°C.

L'été est relativement chaud, mais court, ce qui se traduit par des températures moyennes de 24°C, pouvant dépasser 27°C. Malgré ces extrêmes, les deux saisons peuvent être agréables, à la condition de se vêtir en conséquence. Les vêtements chauds sont particulièrement recommandés pour pouvoir découvrir et apprécier les joies de l'hiver, notamment les sports d'extérieur.

7.14 Loi sur le tabac

En vertu de la Loi sur le tabac au Québec, il est interdit de fumer : dans les édifices publics, dans un rayon de moins de 9 mètres des entrées des édifices du campus et des édifices hors campus, sur les terrasses, dans les tunnels donnant accès au métro, dans les stationnements intérieurs, dans les tentes, sous les chapiteaux, dans les aubus et autres.

Des agents du Service de sécurité et de prévention sont autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux à délivrer des constats d'infraction, accompagnés d'une amende, à toute personne qui contrevient à la Loi sur le tabac. Cette mesure permet à l'Université de mieux faire respecter la Loi sur le tabac.

7.15 Séjour touristique aux États-Unis

Si vous planifiez vous rendre aux États-Unis pendant votre séjour, assurez-vous d'avoir en votre possession tous les documents nécessaires à votre entrée dans ce pays. En prévision de votre retour au Québec, assurez-vous que votre permis d'études est valide lors de votre retour au Canada.

Pour connaître les exigences d'entrée et de séjour en territoire américain, vous devez communiquer avec le Consulat général des États-Unis à Montréal.

► **Consulat général des États-Unis**
1155, rue Saint-Alexandre
Montréal (Québec) H3B 3Z1
Téléphone : 514 398-9695
Télécopieur : 514 398-0973

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez consulter le site internet : french.montreal.usconsulate.gov

7.16 Jours fériés

Pour connaître les dates de congés ainsi que les jours fériés, vous pouvez consulter votre agenda universitaire ainsi que le site : www.ugam.ca

7.17 Journaux montréalais

Afin de vous informer, il vous est possible de retrouver plusieurs journaux à Montréal. En voici les principaux :

- **Quotidiens francophones**
Métro (gratuit aux stations de métro);
La Presse;
Le Devoir;
Le Journal de Montréal;
Voir (gratuit et disponible dans la plupart des restaurants et magasins);
Internet: www.lapresse.ca
- **Quotidiens anglophones**
The Gazette;

The National Post;
Mirror (gratuit et disponible dans la plupart des restaurants et magasins);
Hour (gratuit et disponible dans la plupart des restaurants et magasins);
 Internet: www.canada.com

7.18 Activités et vie culturelle

Pour vous reposer, vous changer les idées ou pour tout simplement vous adonner à vos loisirs, voici une liste d'activités qu'il est possible de faire à Montréal à faible coût ou même gratuitement. Vous pouvez également consulter les éditions gratuites des journaux de Montréal (Voir, Mirror, Hour) afin de connaître les activités du moment.

Info Touriste

Vous y trouverez des informations touristiques sur Montréal et les différentes régions du Québec, ainsi que des feuillets explicatifs de chacune d'elles.

- ▶ **Centre info touriste**
 1255, rue Peel, suite 100 (rue Peel et Ste-Catherine)
 Montréal, Québec
 Téléphone : 1-877-266-5687 ou le 514 873-2015
www.tourisme-montreal.org
www.montreal.com

Festivals et activités

- ▶ **Festival international de jazz de Montréal:** Les deux premières semaines de juillet, il vous est possible de venir écouter, en plein centre-ville, la musique des meilleurs artistes de jazz de la scène mondiale. Les spectacles qui se déroulent à l'extérieur sont gratuits. www.montrealjazzfest.com
- ▶ **Festival Juste pour rire:** Au cours du mois de juillet, une foule de spectacles humoristiques gratuits et de l'animation dans les rues du centre-ville vous sont proposés. www.hahaha.com
- ▶ **Festival international des Nuits d'Afrique:** Le Festival international Nuits d'Afrique se tient de la mi-juillet à la fin du mois de juillet et vous propose une série de spectacles et d'ateliers de musique, de danse, ainsi que de percussions, gratuitement au Quartier des spectacles de Montréal. Ce festival se veut une célébration musicale majeure de la culture africaine. www.festivalnuitsdafrique.com
- ▶ **FrancoFolies de Montréal:** Se tenant au milieu du mois de juin, les FrancoFolies vous offrent plus de 180 spectacles extérieurs gratuits des meilleurs groupes francophones du moment dans les rues du centre-ville. www.francofolies.com
- ▶ **Célébrations de la Fierté:** Vers le milieu du mois d'août, la communauté homosexuelle de Montréal organise les festivités les plus excentriques de la ville dans le fameux Village gay. Homosexuels et curieux de partout dans le monde viennent assister ou participer aux différentes activités (théâtre, activités sportives, spectacles,

partys, etc.). Les festivités se terminent avec une parade haute en couleur! www.fiertemontrealpride.com

- ▶ **Festival Montréal en lumière:** Au cours des deux dernières semaines du mois de février, vous êtes invités à participer à toutes sortes d'activités festives, artistiques et gastronomiques. Que ce soit de glisser sur une chambre à air sur une montagne de neige, de vous réchauffer près des feux extérieurs ou de danser, ces activités vous seront accessibles du matin jusqu'à tard dans la nuit. Au cours des deux week-ends du Festival, des spectacles de sons et lumières, ainsi que de cirque vous seront présentés. Enfin, lors de la «Nuit blanche», des navettes gratuites seront disponibles afin de vous déplacer entre les 165 sites d'activités organisées. www.montrealenlumiere.com
- ▶ **Fête des Neiges:** Se déroulant au parc Jean-Drapeau à la fin du mois de janvier et au début du mois de février, la Fête des Neiges vous propose différentes activités extérieures telles que de la glissade sur chambre à air, du patin ou même de la planche à neige; certaines peuvent être payantes. Toutefois, l'entrée sur le site est gratuite. www.parcjeandrapeau.com
- ▶ **Journées de la culture:** Durant les journées de la culture qui se déroulent habituellement à la fin du mois de septembre, plusieurs musées, théâtres et autres visites sont accessibles sans frais. www.journeesdelaculture.qc.ca
- ▶ **Tam-tams:** Lorsque la température devient clémente, soit à partir du début du mois de mai jusqu'à la fin du mois de septembre, les amateurs de tambours et de danse africaine se rencontrent tous les dimanches au pied du mont Royal. Plusieurs y viennent pour danser, jouer de la musique, se lancer le frisbee ou tout simplement relaxer.
- ▶ **Piknic électronique:** Tout comme pour les tam-tams, les amateurs de musique électronique se réunissent, de la fin du mois de mai à la fin du mois de septembre, à tous les dimanches au parc Jean-Drapeau. Le site est facilement accessible en métro (métro Jean-Drapeau). www.piknicelectronik.com

7.19 Quartiers de Montréal

Le Village gay

Le Village est situé entre les stations de métro Berri-UQAM et Papineau. Plusieurs boutiques, restaurants, bars, clubs et services dédiés aux lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres s'y trouvent, principalement sur la rue Sainte-Catherine Est. Également, un magazine s'adressant aux gays et lesbiennes du Québec est disponible gratuitement dans plusieurs commerces du Village ou sur internet à l'adresse suivante : www.fugues.com

Certains services offerts :

- ▶ **Projet 10:** Cette association vient en aide aux jeunes entre 14 et 25 ans qui se questionnent sur leur orientation sexuelle, et vise à promouvoir le bien-être personnel, social, mental et sexuel, 514 989-4585, www.p10.qc.ca

► **Gai-Écoute:** Gai Écoute est un centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle, 514 866-0103 ou 1-888-505-1010, www.gai-ecoute.qc.ca

Quartier chinois

Situé entre les rues Viger, Saint-Urbain, René-Lévesque et Saint-Laurent, le Quartier chinois comporte plusieurs épiceries, restaurants, magasins spécialisés, ainsi que diverses institutions chinoises (ex. l'hôpital chinois). Certains restaurants sont très réputés, et à prix abordables afin d'attirer les touristes et les visiteurs des centres de convention adjacents (ex. : Palais des congrès de Montréal).

Quartier latin

Qualifié de haut lieu culturel, le Quartier latin de Montréal est situé à proximité de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis. Accessible par la station de métro Berri-UQAM, le Théâtre Saint-Denis se trouve au centre du Quartier latin, bordé par des petits bars et cafés de toutes sortes.

7.20 Société québécoise

Basée sur la primauté du droit, la société québécoise en est une d'expression française, démocratique, ainsi que pluraliste. Afin de bien vous adapter à votre nouveau milieu de vie et de pouvoir profiter pleinement de votre séjour au Québec, la connaissance et le respect des valeurs sur lesquelles la société québécoise se fonde sont essentiels.

Les valeurs communes à la société québécoise

► **Au Québec : parler français, une nécessité.** La société québécoise est régie par la Charte de la langue française qui fait du français la langue officielle du Québec. Le français est la langue des institutions publiques et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

► Le Québec tient à préserver et à promouvoir sa langue officielle. Le français représente non seulement un instrument de communication essentiel, mais aussi un symbole commun d'appartenance à la société québécoise.

► Les candidats à l'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel doivent démontrer une connaissance suffisante de la langue française pour obtenir un permis régulier.

Le Québec : une société libre et démocratique

Le système politique du Québec repose sur la liberté d'expression et le droit à l'égalité des personnes ainsi que sur la participation des citoyens à des associations, à des partis politiques et à des instances administratives, comme des conseils d'administration. Les citoyens peuvent se porter candidats lors d'une élection et ont droit d'y voter. Ils élisent leurs représentants à tous les ordres de gouvernement.

L'expression de comportements haineux, qu'ils soient de nature politique, religieuse ou ethnique, n'est pas tolérée. La société québécoise favorise la résolution des conflits par la négociation.

Le Québec : un État laïque

► L'État québécois et ses institutions sont laïques. Leurs décisions et leurs actions sont indépendantes des pouvoirs religieux.

► L'État québécois a déconfessionnalisé son système scolaire. L'enseignement religieux confessionnel ne fait pas partie du programme de l'école publique.

Le Québec : une société pluraliste

► Le Québec se diversifie. La majorité francophone, les anglophones et les autochtones cohabitent avec des gens d'origines et de cultures diverses venus de partout dans le monde.

► Le Québec encourage l'échange entre les cultures et le rapprochement entre les communautés et reconnaît l'enrichissement que constitue la diversité. Par ailleurs, tous peuvent choisir librement leur style de vie, leurs opinions ou leur religion, et ce, dans le respect des droits d'autrui. Les rapports entre les personnes s'instaurent avec respect et tolérance dans un climat d'entente.

Le Québec : une société reposant sur la primauté du droit

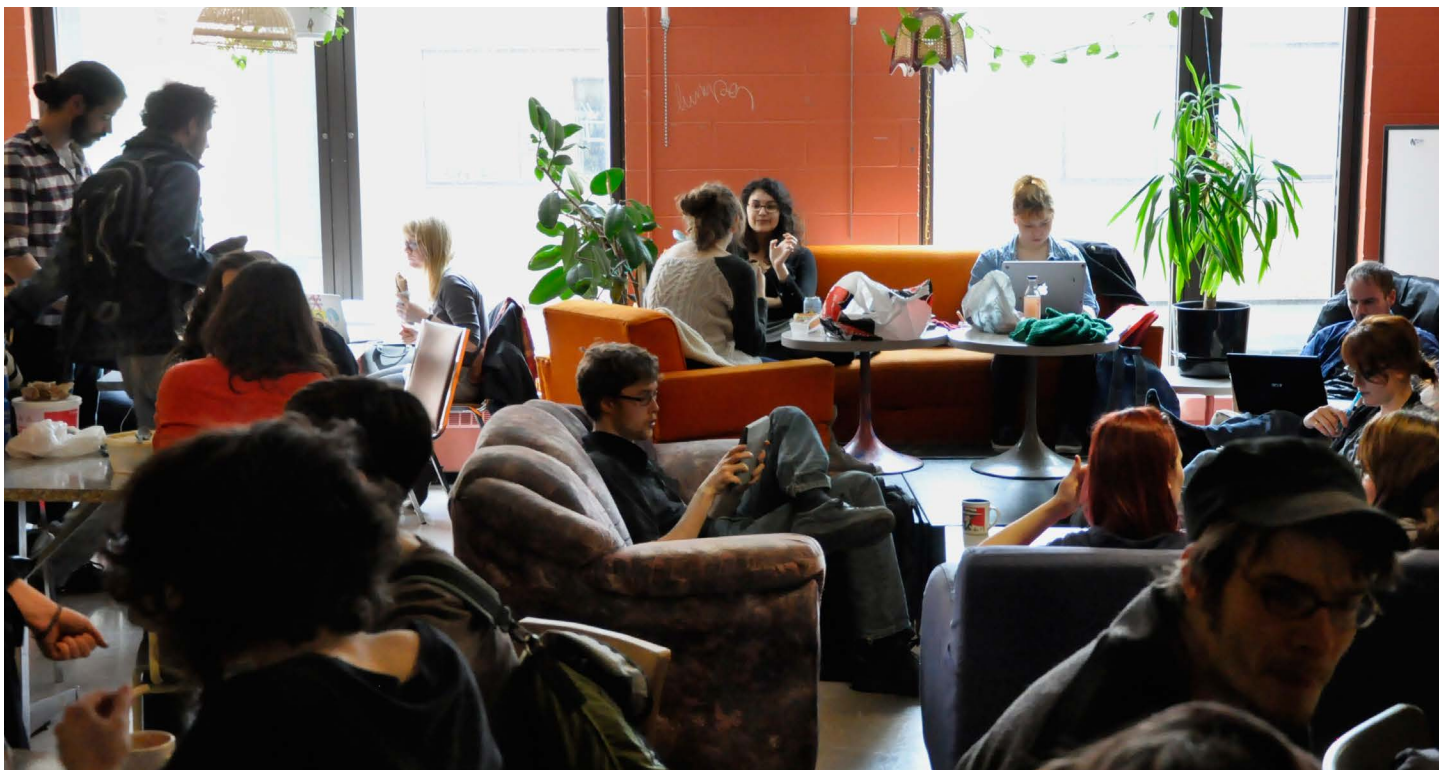
► Le Québec est une société démocratique basée sur la primauté du droit. Toutes les personnes sont égales en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi. Elles doivent respecter toutes les lois quelles que soient leurs convictions.

► Il est interdit de faire de la discrimination entre les personnes sur la base des motifs indiqués dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec : la race, les convictions politiques, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Au Québec : les femmes et les hommes ont les mêmes droits

► Les femmes et les hommes sont égaux. Ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Les femmes peuvent exercer le métier ou la profession de leur choix. Elles sont présentes dans les postes de décision tels que députés, mairesses, conseillères, administratrices et gestionnaires de grandes entreprises. Elles peuvent exercer des métiers et des professions traditionnellement réservés aux hommes. Une travailleuse doit recevoir le même salaire qu'un travailleur lorsque leur emploi, bien que différent, est de même valeur ou de valeur équivalente dans l'entreprise.

► Cette valeur d'égalité imprègne également les types d'unions reconnues au Québec. Qu'ils soient unis de fait, unis civilement ou mariés, les conjoints – de même sexe ou de sexe différent – demeurent égaux devant la loi. Les responsabilités des parents envers leurs enfants sont les mêmes.



Au Québec : l'exercice des droits et libertés de la personne se fait dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général

- ▶ Les libertés et les droits fondamentaux s'exercent dans le respect des droits et libertés d'autrui, de l'ordre public, du bien-être général des citoyens et des valeurs démocratiques du Québec. L'usage de la violence est interdit.
- ▶ En somme, les Québécois attachent beaucoup d'importance au maintien d'un climat favorisant la liberté d'expression, le droit à l'égalité entre les personnes et le respect des différences. Ces valeurs et les lois de la société québécoise font consensus et assurent à chaque personne le droit, entre autres, de s'exprimer et de choisir librement son style de vie, ses opinions et sa religion.
- ▶ Le gouvernement du Québec condamne le racisme et la discrimination et s'engage à favoriser la pleine participation de toute personne au progrès économique, social et culturel du Québec. Ces principes sont énoncés dans la Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales.

**Source : Apprendre le Québec : Guide pour réussir mon intégration, 3e édition, Gouvernement du Québec, 2012.*

www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca

7.21 Heure normale et heure avancée

Au Canada, l'heure est avancée d'une heure au printemps, puis rétablie à l'heure normale à l'automne. On bénéficie ainsi d'une plus longue période de clarté. La norme nord-américaine pour l'heure avancée est du 2ème dimanche de mars (on avance) au 2ème dimanche de novembre (on recule).

Annexe A: Hébergement temporaire

Voici quelques adresses auxquelles vous pourrez recourir et qui sont à coût modique.

► Hôtel Travelodge

(accessible aux étudiants en situation de handicap)

50, boulevard René-Lévesque Ouest

Tél: 514-874-9090 / 1-800-363-6535

Fax: 514-874-0907

Courriel: reserve@travelodgemontreal.ca

Site internet: www.travelodgemontreal.ca

Station de métro: Saint-Laurent ou Place-des-Arts

► Hôtel Casa Bella

264, rue Sherbrooke Ouest

Tél: 514-849-2777 / 1-888-453-2777

Fax: 514-849-3650

Courriel: info@hotelcasabella.com

Site internet: www.hotelcasabella.com

Station de métro: Place-des-Arts

► Hôtel St-Denis

1254, rue St-Denis

Tél: 514-849-4526 / 1-800-291-5927

Fax: 514-849-4529

Courriel: stay@hotel-st-denis.com

Site internet: www.hotel-st-denis.com

Station de métro: Berri-UQAM

► Gîte du Parc Lafontaine

1250, rue Sherbrooke Est

Tél: 514-522-3910

Fax: 514-844-7356

Courriel: info@hostelmontreal.com

Site internet: www.hostelmontreal.com

Station de métro: Sherbrooke

► Gîte du Plateau Mont-Royal

185, rue Sherbrooke Est

Tél: 514-284-1276

Fax: 514-844-7356

Courriel: info@hostelmontreal.com

Site internet: www.hostelmontreal.com

Station de métro: Sherbrooke ou Place-des-Arts

► Bienvenue Bed & Breakfast

3950, avenue Laval

Tél: 514-844-5897 / 1-800-227-5897

Fax: 514-844-5894

Courriel: info@bienvenuebb.com

Site internet: www.bienvenuebb.com

Station de métro: Sherbrooke

► M Montréal

1245 rue Saint-André

Tél: 514-845-9803 / 1-800-465-2929

Fax: 514-845-9686

Courriel: info@m-montreal.com

Site internet: www.m-montreal.com

Station de métro: Berri-UQAM

Annexe B: Boutiques à bons prix

- ▶ **Boutique Côte-des-Neiges (Plaza)**
6700, chemin Côte-des-Neiges
Montréal (Québec) H3S 2B2
Téléphone : 514 733-6330
Station Côte-des-Neiges
Autobus 165 Côte-des-Neiges, direction Nord
- ▶ **Boutique Décarie**
801, rue Décarie
Montréal (Québec) H4L 3L7
Téléphone : 514 747-2635
Station Du Collège
- ▶ **Boutique Des Laurentides**
381, Des Laurentides
Laval H7G 2T9
Téléphone : 450 663-8060
Station de métro Cartier
- ▶ **Boutique Masson**
3200, rue Masson
Montréal (Québec) H1Y 1Y3
Téléphone : 514 376-8836
Station St-Michel ou Joliette
Autobus 67 Saint-Michel, direction Sud ou Nord
- ▶ **Boutique Pie-IX**
2030, boulevard Pie-IX
Montréal (Québec) H1V 2C8
Téléphone : 514 227-2841
Station Pie-IX
Autobus 139 Pie-IX, direction Sud
- ▶ **Boutique Pointe-aux-Trembles**
1530, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Montréal (Québec) H1B 4A4
Téléphone : 514 640-0245
Station Honoré-Beaugrand
Autobus 187 René-Lévesque, direction Est
- ▶ **Boutique Saint-Hubert**
6960, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2S 2M9
Téléphone : 514 274-9666
Station Jean-Talon
Autobus 95 Bélanger direction Est
- ▶ **Boutique Saint-Jacques**
7205, rue Saint-Jacques Ouest
Montréal (Québec) H4B 1V3
Téléphone : 514 484-0145
Station Atwater
Autobus 90 Saint-Jacques, direction Ouest
- ▶ **Boutique Saint-Laurent**
7250, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2R 2X9
Téléphone : 514 906 0804
Station De Castelnau
- ▶ **Boutique Verdun**
4261, rue Wellington
Montréal (Québec) H4G 1V9
Téléphone : 514 766-5059
Station de l'Église
- ▶ **Centre de liquidation**
6650, Chemin de la Côte de Liesse
Montréal (Québec) H4T 1E3
Téléphone : 514 904 2737
Station Du Collège et autobus 460
Crémazie/autobus 100
- ▶ **Village des Valeurs Pie IX**
2033, boulevard Pie IX
Montréal (Québec) H1V 9Z7
Téléphone : 514 528-8604
Station Pie-IX
- ▶ **Village des Valeurs Longueuil**
1401, Chemin de Chambly, Ste 31 A,
Longueuil (Québec) J4J 3X6
Téléphone : 450 677-1677
Station Longueuil et autobus 8
- ▶ **Village des Valeurs Montréal**
4906, rue Jean Talon Ouest
Montréal (Québec) H4P 1W9
Téléphone : 514 739-1962
Station Jean-Talon
- ▶ **Village des Valeurs Greenfield Park**
3860, boulevard Taschereau
Greenfield Park (Québec) J4V 2H9
Téléphone : 450 923-4767
Station Longueuil et autobus 4.

Annexe C: Assurance-maladie

Liste des procédures de demande de carte Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ)

► **Admissibilité:** Les étudiants citoyens des pays suivants peuvent bénéficier de la couverture de la RAMQ à la condition d'avoir en main, dès leur arrivée, leur attestation valide d'ayant droit à la sécurité sociale de leur pays : **Belgique, France, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie et Suède.**

► **Date limite** pour soumettre une demande d'exemption des frais d'assurance **30 jours après le début d'un trimestre.**

L'étudiant qui formule une demande de carte à la RAMQ devra, sur réception de son attestation, transmettre sa lettre d'adhésion, avec date de début et date de fin, numérisée à cette adresse: sve-ac-cueil@uqam.ca, selon la date du deuxième versement des frais de scolarité. Suite au dépôt des documents dans les délais prévus, les frais de couverture médicale obligatoire pourront être annulés.

Les étudiants ne détenant pas d'attestation d'ayant droit à la sécurité sociale de leur pays devront acquitter les frais de couverture médicale obligatoire imputés à leur dossier.

L'année d'assurance débute le 1er septembre et se termine le 31 août.

Comment formuler une demande:

Étape 1

Rassemblez les documents suivants :

PAYS	Attestation d'ayant droit à la sécurité sociale de votre pays
Belgique	Formulaire BE/QUE 128-QUE/BE 128
Danemark	Formulaire QUE-DAN 4 «Guide sygeskrings» émis par le service de santé de Copenhague
Finlande	Formulaire SF/Q 4 émis par l'institution de couverture sociale
France	Formulaire SE 401 Q 102, 104 ou 106 émis par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
Grèce	Formulaire Qué / Gr 6 émis par la sécurité sociale
Luxembourg	Formulaire LUX-QUE4 émis par la Caisse maladie luxembourgeoise
Norvège	Certificat du Bureau national de sécurité sociale pour la sécurité sociale à l'étranger
Portugal	Formulaire « Declaração Segurança Social » émis par le bureau d'assurance sociale
Roumanie	Formulaire ROU/QUE106
Suède	Certificat d'assurance sociale en Suède émis par le bureau national d'assurance sociale

► Attestation d'inscription à temps complet à l'UQAM (Registrariat DS-R110) – frais de 12 \$. À noter que les étudiants en programme d'échange n'ont pas à fournir cette preuve d'inscription à temps complet.

► Original et une copie du certificat d'acceptation du Québec (CAQ) valide

► Preuve de nationalité (la page d'identité de votre passeport, ou carte de citoyenneté)

Prenez note que la RAMQ ne couvre pas le rapatriement.

Étape 2

Vous devez vous rendre à la RAMQ, avec un dossier complet.

► Régie de l'assurance maladie du Québec
425 boulevard Maisonneuve Ouest, 4^{ème} étage, bureau 401
Montréal (Station de métro Place-des-Arts, sortie rue de Bleury nord)
Téléphone : 514 864-3411

Pour information sur le Web: ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etranagers/assurance-maladie/Pages/ententes-autres-pays.aspx

Annexe D: Lexique

Acte de candidature : Acte par lequel un candidat demande à être admis à suivre une formation universitaire dans un ou des programmes donnés.

Cette procédure est validée ensuite par une inscription à des cours.

Adulte : Candidat âgé d'au moins vingt et un ans possédant des connaissances appropriées et une expérience attestée jugée pertinente.

Calendrier universitaire et début des cours : Le document disponible à l'adresse: etudier.uqam.ca/calendrier-universitaire-2015-2016, vous indique les dates de choix de cours, les périodes de modifications, les dates de paiement des droits de scolarité et autres informations pertinentes.

Copie certifiée conforme : Une copie certifiée conforme à l'original est une photocopie d'un document original qui porte le sceau et la signature d'un commissaire à l'assermentation, d'un notaire, d'un avocat ou de toute personne autorisée (ex. de la mairie, du poste de police, au consulat, à l'ambassade, etc.) à valider l'exactitude d'une photocopie faite à partir du document original.

Concentration : Terme désignant une partie d'un programme d'études, composée de cours conduisant à des études plus poussées dans une discipline ou un champ d'études. Une concentration comporte des cours totalisant au moins 15 crédits.

Cours : Le cours est un ensemble d'activités d'apprentissage (leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, stages, recherches, travail personnel, etc.), s'échelonnant normalement sur un trimestre et ayant généralement une pondération de trois crédits. Un cours entre dans la composition d'un ou de plusieurs programmes.

Crédit : Un crédit équivaut à 45 heures de travail académique, soit 15 heures de cours magistraux et/ou ateliers et 30 heures d'études et de travail personnel. Chaque cours comporte normalement 3 crédits. Toutefois, il peut arriver que certains programmes incluent des cours qui comptent pour plus de 3 crédits chacun.

Dossier personnel : L'étudiant qui est en règle avec l'Université peut en tout temps consulter son dossier scolaire et financier en visitant le site : www.uqam.ca/etudiants.

Étudiant étranger : Est considéré étudiant étranger celui qui n'est pas citoyen canadien, ni résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration.

Étudiant résident permanent : Étudiant qui réside légalement au Canada de façon permanente à titre d'immigrant ou de réfugié politique mais qui n'est pas encore citoyen canadien.

Inscription : L'inscription est le choix de cours que l'étudiant effectue après l'admission. Il doit être renouvelé avant chaque trimestre d'études. L'étudiant étranger a l'obligation de s'inscrire à temps complet.

Majeure et mineure : Un baccalauréat peut être constitué d'une majeure et d'une mineure. Une majeure est un ensemble d'activités comportant une valeur de 60 crédits; une mineure est un ensemble d'activités comportant une valeur de 30 crédits.

Contrairement au baccalauréat spécialisé, l'obtention d'un baccalauréat par la combinaison d'une mineure (30 crédits) et d'une majeure (60 crédits) permet d'élargir une formation par l'étude de deux champs complémentaires.

Cette formation multidisciplinaire correspond à de nouveaux besoins sur le marché de l'emploi qui, dans certains secteurs, favorise la polyvalence. Consultez la section : Baccalauréat par cumul de programmes pour plus de détails.

Programme contingenté : Programme dont la capacité d'accueil est limitée (le nombre de places disponibles est précisé dans la description du programme).

Les procédures de sélection varient d'un programme à l'autre.

Programme court : Un programme court est un ensemble structuré d'activités créditées, comportant généralement de 6 à 15 crédits.

Le programme court est gouverné par un principe intégrateur qui se situe dans un corpus de connaissances bien délimité. Il peut viser un objectif de perfectionnement professionnel ou de développement culturel.

Les activités constituant le programme court figurent au répertoire des cours de premier cycle et peuvent, selon les règlements de l'Université, être reconnues par voie de reconnaissance d'acquis dans d'autres programmes.

Le programme court a une durée de vie limitée, fixée par l'Université lors de son approbation ou de sa reconduction; il est approuvé pour une période initiale qui ne dépasse pas deux ans; il peut être reconduit une ou plusieurs fois. Le programme court doit être réalisé à l'intérieur d'un nombre limité de trimestres, normalement consécutifs, ne dépassant pas la durée de vie du programme.

Propédeutique : La propédeutique est un ensemble d'activités exigées de l'étudiant admissible à un programme d'études de cycles supérieurs, mais dont la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances. Sa durée maximale est de trois trimestres à temps complet.

Rythme d'études : Le régime d'études est défini par le rythme de cheminement entrepris dans le programme. Le choix du régime d'études doit être fait au moment de l'admission. Il existe deux types de cheminements: un cheminement à temps complet et un cheminement à temps partiel.

Chaque programme définit dans ses conditions d'admission le régime d'études qui est en vigueur. Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez consulter la description officielle du programme concerné.

Stage: Il existe deux types de stages :

- ▶ les stages crédités par l'UQAM
- ▶ les stages non crédités par l'UQAM

Les stages crédités sont exigés par le programme et requis pour fin de délivrance des diplômes. Plus de 85% des programmes de baccalauréat comportent des stages pratiques. Les étudiants s'y préparent grâce à un encadrement fourni par la direction du programme. Certains étudiants décident également d'ajouter à leur formation un stage non prévu au programme, que l'on appelle stage non crédité. Dans ce cas, les étudiants doivent trouver eux-mêmes leur milieu de stage.

Statut

- ▶ Étudiant régulier
Admis à un programme d'études et inscrit à un ou plusieurs cours.
- ▶ Étudiant libre
On désigne ainsi l'étudiant admis à suivre un ou plusieurs cours à la pièce et qui ne postule pas de diplôme universitaire. Sans être admis à un programme, il peut s'inscrire à des cours, est tenu de faire les travaux et, s'il réussit les cours, pourra faire reconnaître ses crédits à un programme régulier. Cette formule est peu accessible aux étudiants étrangers, à moins qu'ils ne possèdent déjà un permis de séjour valide leur permettant d'étudier au Québec.
- ▶ Auditeur
Peut s'inscrire à des cours, mais n'est pas tenu de faire les travaux. L'auditeur n'obtient pas de crédits donc aucune reconnaissance de scolarité.

Trimestre : Le trimestre est une période pendant laquelle l'Université poursuit des activités d'enseignement et celles qui leur sont reliées.

L'année universitaire se divise en trimestres :

- ▶ trimestre d'automne (fin août à décembre)
- ▶ trimestre d'hiver (janvier à avril)
- ▶ trimestre d'été (mai à août).

Annexe E: Acronymes

- ▶ BAIEE : Bureau de l'accueil et de l'intégration des étudiants étrangers
- ▶ ASEQ : Assurances collectives pour les étudiants
- ▶ AUF : Agence universitaire de la francophonie
- ▶ ACIDI : Agence canadienne de développement international
- ▶ BAD : Banque africaine de développement
- ▶ CONFEJES : Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage
- ▶ DCTD : Département de coopération technique pour le développement
- ▶ DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
- ▶ FNU : Fonds des Nations Unies
- ▶ FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population
- ▶ ONU : Organisation des Nations Unies
- ▶ NAS : Numéro d'assurance sociale
- ▶ RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec
- ▶ SVE : Services à la vie étudiante

Annexe F:

Ressources d'aide

À l'UQAM

- ▶ **Service de soutien psychologique**
514 987-3185, local DS-2110 | Sur rendez-vous
3 consultations gratuites avec une ou un psychologue
vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/psycho/consultation-individuelle
- ▶ **Centre de services psychologiques de l'UQAM**
514 987-0253, local SH-4100 | Sur rendez-vous
12 À 15 rencontres offertes par des stagiaires au doctorat en psychologie
psychologie.uqam.ca/centre-de-services-psychologiques

En cas d'urgence

- ▶ **Centre hospitalier**
Pour connaître le centre hospitalier de votre quartier : Info-Santé: 811
santemontreal.qc.ca/population/services/urgence-a-lhopital
- ▶ **Suicide Action Montréal**
24 heures / 7 jours
514 723-4000. Extérieur de Montréal: 1 866-APPELLE
suicideactionmontreal.org
- ▶ **Centre de crise par quartier**
centredecrise.ca

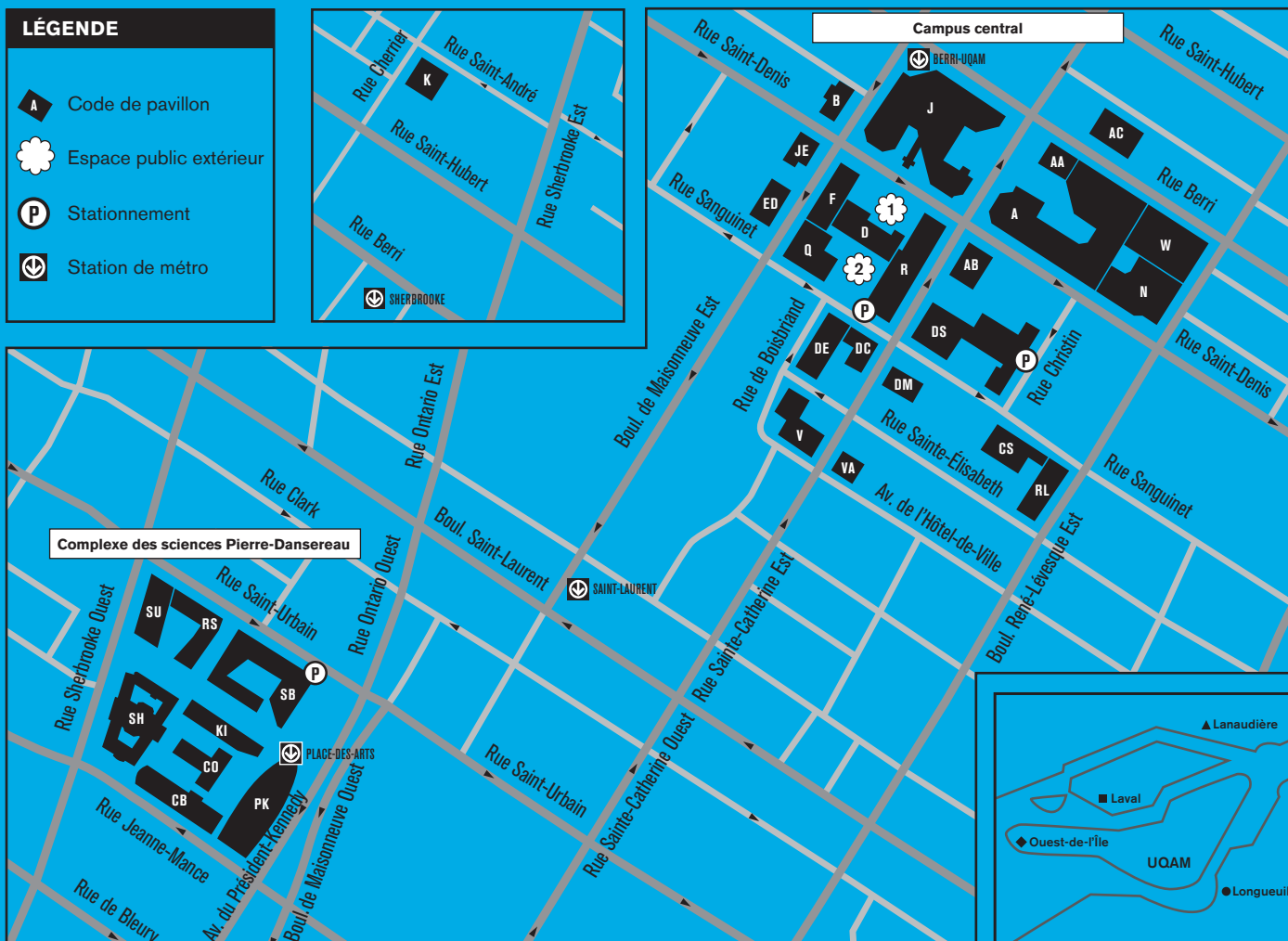
D'autres ressources d'aide sont disponibles sur vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/psycho/aide

Vivre pleinement la vie universitaire - Guide d'accueil à l'intention des étudiants étrangers

Publié par le Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique
Services à la vie étudiante
Université du Québec à Montréal

Photographies : Normand Corbeil, Martine Gingras, Nathalie St-Pierre.

Mai 2017



CAMPUS DE MONTRÉAL

- | | |
|---|---|
| A Hubert-Aquin
400, rue Sainte-Catherine Est | DM Mode
280, rue Sainte-Catherine Est |
| AA Hubert-Aquin, Annexe
1300, rue Berri | DS J.-A.-De-Sève
320, rue Sainte-Catherine Est |
| AB Saint-Denis
1290, rue Saint-Denis | ED Design, Annexe
335, boul. De Maisonneuve Est |
| AC Berri
1259, rue Berri | F Musique
1440, rue Saint-Denis |
| B Maisonneuve
405, boul. De Maisonneuve Est | J Judith-Jasmin
405, rue Sainte-Catherine Est |
| CB Chimie et Biochimie
2101, av. Jeanne-Mance | JE Judith-Jasmin, Annexe
1564, rue Saint-Denis |
| CO Cœur des sciences
175, av. du Président-Kennedy | K Danse
840, rue Cherrier |
| CS Centre sportif
1212, rue Sanguinet | KI Bibliothèque des sciences
145, av. du Président-Kennedy |
| D Athanase-David
1430, rue Saint-Denis | N Paul-Gérin-Lajoie
1205, rue Saint-Denis |
| DC Du Faubourg
279, rue Sainte-Catherine Est | PK Président-Kennedy
201, av. du Président-Kennedy |
| DE Design
1440, rue Sanguinet | Q Centre Pierre-Péladeau
300, boul. De Maisonneuve Est |

- | |
|--|
| R Sciences de la gestion
315, rue Sainte-Catherine Est |
| RL Résidences universitaires René-Lévesque
303, boul. René-Lévesque Est |
| RS Résidences universitaires Saint-Urbain
2100, rue Saint-Urbain |
| SB Sciences biologiques
141, av. du Président-Kennedy |
| SH Sherbrooke
200, rue Sherbrooke Ouest |
| SU Adrien-Pinard
100, rue Sherbrooke Ouest |
| V Sainte-Catherine
209, rue Sainte-Catherine Est |
| VA Hôtel-de-Ville
210, rue Sainte-Catherine Est |
| W Thérèse-Casgrain
455, boul. René-Lévesque Est |
| Place Pasteur |
| Jardin Sanguinet |

CAMPUS EN RÉGION

- | |
|---|
| Campus de Lanaudière
2700, boulevard des Entreprises Terrebonne |
| Campus de Laval
475, boulevard de l'Avenir Laval |
| Campus de Longueuil
150, Place Charles-Le Moyne Longueuil |
| Campus de l'Ouest-de-l'Île
3501, boul. Saint-Charles Kirkland |